

DETECTIVE

LE PLUS GRAND
HEBDOMADAIRE
DES FAITS DIVERS

9^e Année — N° 393

1 fr. 50

Le jeudi 16 PAGES

7 MAI 1936

DIRECTEUR :
Marius LARIQUE

DÉDÉ- LA-TERREUR *est abattu...*

Pages 4 et 5, les
révélations de
NOEL PRICOT
sur l'exécution,
à Malakoff,
d'André Messner



Service d'ordre

En ouvrant l'audience de la 10^e Chambre correctionnelle où fut jugée l'affaire de l'agression contre Léon Blum, le président Rebrassier exhorta les assistants au calme et crut habile d'indiquer « qu'aucun service d'ordre particulier n'avait été prévu ».

A ce moment précis, tels des ballerines entrant en scène, douze gardes républicains pénétrèrent un à un dans le box...

Il y eut dans la salle un large éclat de rire.



Le cinéma en Justice

Pour la première fois, le cinéma vient d'être utilisé à titre d'élément de preuve, exactement comme un témoignage, devant un tribunal correctionnel.

Déjà, dans un procès de contrefaçon de film, il y a deux ans, le tribunal civil de la Seine avait décidé une projection. Mais, alors, les juges s'étaient transportés dans un cinéma.

Cette fois, c'est au Palais de Justice même, dans la Chambre du Conseil, que la « représentation » eut lieu.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus. En aucun cas, l'Administration ne peut être tenue pour responsable de leur perte.

LOI INHUMAINE

UN lecteur nous adresse cet appel :

« Voilà bientôt cinq ans, l'on nous a confié, à ma femme et à moi, l'enfant d'une fille-mère, âgée de neuf mois. La mère a payé pendant trois ans les mensualités et, depuis, nous n'avons plus rien touché. La mère, qui a vingt-trois ans, est dans un sanatorium; atteinte de tuberculose pulmonaire, sans ressources, elle ne peut assurément plus nous aider.

« J'ai fait plusieurs demandes. On m'a répondu de placer l'enfant dans un orphelinat. Croyez-vous que cela ne serait pas cruel pour cette fillette qui nous appelle « papa » et « maman », qui a un foyer, de la jeter dans l'inconnu, où elle sera, à sa majorité, livrée à elle seule ?

« N'y a-t-il pas une obligation, pour ceux qui sont chargés de faire ou d'appliquer les lois sociales, de venir en aide aux personnes qui se sacrifient pour maintenir et élever dans le droit chemin une enfant qui, demain peut-être, sera seule au monde ? »

L'appel qu'on vient d'entendre est particulièrement émouvant.

Il révèle un « cas » digne de toute notre attention.

Voici donc une enfant qui a eu la chance de trouver de braves gens, dans un coin de province, qui l'aiment comme si elle était de leur sang. Vouée au malheur comme tant d'autres, sa mère ayant été abandonnée et gravement malade, elle

ne devait connaître que la tendresse d'une administration dont on admettra, quels que soient le dévouement et le zèle qui s'y peuvent trouver, qu'elle n'a que de lointains rapports avec la tendresse d'une mère.

Or, ce petit être marqué par le destin, à sa naissance, de sombres présages, les avait heureusement déjoués : l'enfant connaissait la chaleur d'un foyer simple et bon, une atmosphère vraiment familiale ; elle appelait des noms qui sont les premiers épelés par des lèvres humaines un homme et une femme attentifs à ses premiers pas.

Pendant quelques années, la mère, au prix de pénibles efforts, avait pu subvenir aux besoins de sa fille. Et puis, la maladie l'avait terrassée.

De ce fait, les parents nourriciers ne peuvent continuer à supporter une charge trop lourde pour leur budget. Ils font un effort désespéré pour « tenir ». Mais leur résistance financière a des limites. Et ils en souffrent, car ils se sont attachés de toute leur âme à l'enfant.

Le prix d'un pareil attachement est inestimable.

Enlever à cette petite fille le trésor que représente cette tendresse serait un crime.

Alors que tant d'autres gosses n'ont jamais connu pareilles joies, celle-ci a pu détourner le malheur qui la menaçait. Nous transmettons à notre tour le cri d'appel. Nous demandons aux pouvoirs publics de l'entendre. Nous demandons une loi qui permette d'aider les initiatives privées.

La danse macabre

Un syndicat d'organiseurs de pompes funèbres a convié ses membres et diverses personnalités à son banquet annuel dans un grand hôtel de la capitale. Le banquet sera suivi, dit l'invitation, d'une « sauterie ».

Un avocat parisien très connu, ayant été prié d'assister à la soirée, fit la grimace :

— Cette sauterie, dit-il, ce sera un peu la danse macabre.



“ Mise en garde ”

Dans son numéro du 10 avril, le journal l'Humanité signalait que des reporters de Détective auraient prié, moyennant rétribution, un chauffeur de taxi de faire semblant de maquiller son compteur. Notre confrère ajoutait que ce procédé était indigne et c'est aussi notre avis. Une enquête faite par moi, auprès de mes collaborateurs, m'a prouvé que des individus qu'il ne m'est pas possible de connaître ont indûment excipé de leur qualité de photographes à Détective. Ce n'est pas la première fois que pareil fait se produit; mais, en l'espèce, ce procédé, contre lequel je ne puis que mettre en garde le public, était particulièrement ignoble.

M. L.

La mise en page de ce numéro est de Pierre LAGARRIGUE.

LE FLEAU DES P. T. T.



Dès qu'une demoiselle des P.T.T. s'absentait, apparaissait Trevisan qui guettait leur sac.

MESDAMES les employées des P.T.T. vont pouvoir respirer. Pierre Trevisan, spécialiste des vols dans les bureaux de poste, a été condamné jeudi dernier par la 13^e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Une tête qui ne peut s'oublier : tubercule violacé et granuleux, le nez est encadré de lunettes d'écaille, protectrices de petits yeux fuyants ; un nœud papillon noir minuscule ; un veston noir ; tel apparaît Pierre Trevisan, accusé d'avoir dévalisé dans des circonstances identiques les dames du téléphone ou du télégraphe dans sept bureaux de poste de Paris.

C'est précisément cette répétition des vols, à la même heure, à l'ouverture des bureaux, le matin, lorsque les clients sont encore rares, qui est une charge contre Trevisan. D'autres preuves plus discrètes, matérielles, l'accablent. Mais il fait front à l'attaque, sans criailleries ni tumulte, avec une onction ecclésiastique, une douceur de manières, un zéaiement dans la voix que soulignent les intonations chantantes de son accent.

Pierre Trevisan est Italien ; il a soixante-neuf ans. Depuis près d'un demi-siècle, il habite la France ; marié à une Française, ainsi qu'il tient à l'indiquer — il le répète à trois reprises pour impressionner favorablement le tribunal —, il aspire à la faveur d'être naturalisé.

Le président Ingrand, Bordelais de vieille souche, qui n'aime pas qu'on lui en conte, se heurte tout de suite à la courtoise protestation de l'inculpé.

— Alors, vous vous êtes spécialisé dans un genre de vol assez particulier ?

— C'est-à-dire que zé sousi victime des dénonciations calomnieuses et des circonstances étonnantes.

— Les circonstances font croire plutôt que vous organisez parfaitement vos coups. Pierre Trevisan lève les mains, noble-

ment, à la manière d'un prélat qui impose un sacrement.

— Zé sousi un travailleur. Il reparle de sa femme, de son désir de naturalisation, de la France qu'il aime ; sa volubilité épuise le président.

M. INGRAND. — Taisez-vous... ne m'écoutez plus : je vais parler pour mes collègues. Les deux juges assesseurs, qui ne connaissent pas le dossier, approchent leurs sièges du président qui monologue :

— Trevisan allait dans les bureaux de poste, il avisait une employée du sexe féminin (sic), examinait si son sac se trouvait près du guichet et il jetait son dévolu sur...

Pierre Trevisan, d'un bond, se lève. — Pas sur la postière. Zé sousi un mari fidèle ! (Hilarité.)

Le président Ingrand apprécie peu cette fantaisie.

— Laissez-moi tranquille, avec votre fidélité ! Je dis que vous jetiez votre dévolu sur le sac de l'employée. Dès que celle-ci s'absentait, vous allongiez la main et vous partiez... avec le sac.

De fait, le matin, le bureau de poste étant peu envahi, ces dames faisaient une brève absence, pour réparer ou harmoniser leur toilette ou leur visage. De menus soins, cependant indispensables ; d'humbles nécessités... Bref, entre 8 h. 5 et 8 h. 15, se situent les sept vols dont Pierre Trevisan doit répondre et pour lesquels il a été formellement reconnu, au cours de l'instruction, par les victimes. Sans compter les innombrables plaintes qui n'ont pas été retenues contre lui, faute d'un témoignage décisif.

LE PRÉSIDENT. — Les renseignements qui sont donnés sur vous, quoique vagues, sont peu favorables.

PIERRE TREVISAN. — Plutôt la calomnie. — Alors, ce n'est pas vous qui, à sept reprises différentes, avez subtilisé les sacs ? — Zé résemblé à quelqu'un.

LE SUBSTITUT JEANNIOT. — Tout de même, avec votre tête...

LE PRÉSIDENT. — ... Qui n'est pas banale. PIERRE TREVISAN. — Z'ai plusieurs sosies dans Paris. Ah ! ces sosies !...

Et il fait un geste de menace dans l'air, comme s'il voulait pourfendre les misérables qui vont, à cause de leur ressemblance, le faire condamner à leur place.

Mlle Lallemand, une charmante téléphoniste du bureau de la rue d'Anjou, ouvre le feu. C'est elle qui fit arrêter Trevisan. A elle, revient l'honneur d'avoir débarrassé l'Administration des P.T.T. d'un véritable

fléau. Elle expose simplement les faits : un monsieur consultait l'annuaire ; elle quitta sa place cinq minutes pour aller aux lavabos ; quand elle revint, son sac avait disparu. Le monsieur s'éloignait ; elle cria : « Au voleur ! »

Pierre Trevisan qui, jusqu'à ce passage de la déposition, était assis dans le box, se dresse.

Mlle Lallemand continue : — Des clients se sont mis à sa poursuite dans la rue. Il fit tomber le sac. On le conduisit au commissariat.

Le président Ingrand regarde fixement Trevisan.

— Eh bien, c'est assez clair, cela ? Trevisan, cette fois, se tait.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu ?

Trevisan se proclame victime de son zèle : s'il a couru, c'est qu'il s'est lancé, lui aussi, aux trousses du voleur, quand il entendit les cris de la demoiselle.

TREVISAN. — Voilà pourquoi z'ai été sous-pécté.

Mlle Lallemand, qui dépose sans passion, tente, avec un sourire où passe toute sa franchise, de faire avouer l'inculpé.

Effort inutile. L'homme secoue la tête.

— Vous avez arrangé tout ça.

Au second témoin : Mme Suzanne Lachaud, également employée au bureau de la rue d'Anjou. Le « spécialiste », décidément, revenait à l'endroit même où il avait déjà opéré. Il connaissait les lieux. Mme Lachaud est affectée au bureau des télégrammes.

Le 7 novembre 1935, elle s'absenta quelques instants : le sac s'était volatilisé. Mais elle trouva, devant le guichet, une formule rose, servant aux demandes de mandats, au dos de laquelle étaient inscrits les noms de chevaux de courses.

Mme Lachaud, perspicace, flaira que le papier avait été oublié par le voleur. Elle le conserva. Un mois plus tard, lorsque fut arrêté Trevisan, on trouva sur lui une formule de mandat semblable, chargée, elle aussi, d'inscriptions hippiques.

C'était la preuve accablante.

TREVISAN. — Zé m'amouse à copier les pronostics des courses... commé ça, pour rire, tout seul (sic). Zé fais tous les jours oune petite liste.

LE SUBSTITUT JEANNIOT. — Malgré tout, la coïncidence est bizarre : chaque fois que vous venez dans un bureau de poste, le sac d'une employée disparaît.

Le mot « coïncidence » est destiné à ne pas choquer la susceptibilité frémissante de l'Italien.



M^e Marcel Ceccaldi ne put que plaider l'indulgence, compte tenu de l'âge du prévenu.

TREVISAN. — Cé commé zé vous le dis : il y a des circonstances étonnantes ! (Rires.) Mme Tonnelier, téléphoniste au bureau de Reuilly, s'avance d'un pas solide dans le prétoire :

— Oui, c'est bien lui. Je le reconnais comme le voleur de mon sac ; cela se passait le 20 août 1935, à 8 h. 12.

Mme Tonnelier a la précision d'une horloge. Il est vrai que les minutes comptent, au téléphone.

MME TONNELIER. — Ce monsieur a feuilleté longtemps l'annuaire. Il était seul dans le bureau... Je me suis éloignée...

LE PRÉSIDENT. — Parbleu ! Toujours la même chose : il profite des absences de ces dames, motivées par leurs petits besoins... (Nouveaux rires.)

TREVISAN. — C'est mon sosie !...

MME TONNELIER. — Une de mes collègues fut dévalisée en janvier 1935 identiquement. Mais on lui vola tout son traitement.

LE PRÉSIDENT. — Vous auriez dû, madame, profiter de l'expérience de votre collègue.

MME TONNELIER. — Je n'ai pas eu de soupçons. Monsieur était si bien mis : un chapeau de paille, veston noir, pantalon gris.

LE PRÉSIDENT. — Un costume de turfiste. TREVISAN. — Et moi qui n'ai jamais ou dé chapeau de paille !...

Dernier témoin, M. Aubuisson, chef d'équipe à la direction des téléphones, qui arrêta Trevisan à l'instant où il lâchait le sac.

M. AUBUISSON. — Il ne s'est pas défendu. TREVISAN. — Zé sousi trop bien élevé...

Il ne restait plus à M^e Marcel Ceccaldi qu'à plaider, sinon le doute, du moins les circonstances atténuantes dues à la misère et à l'âge du prévenu. Six mois de prison.

— Et ne mettez plus les pieds dans un bureau de poste ! ajouta le président.

Jean MORIERES.

ADMINISTRATION - RÉDACTION - ABONNEMENTS
3, RUE DE GRENELLE - PARIS (VI^e)

TÉLÉPHONE : LITRÉ 46-17	FRANCE ET COLONIES	1 an	6 mois
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DÉTEC-PARIS	ÉTRANGER (TARIF A)	65. »	35. »
COMPTÉ CHEQUE POSTAL : N° 1298-37	ÉTRANGER (TARIF B)	85. »	45. »
		100. »	55. »

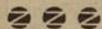
Tous les règlements de comptes et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de "Détective"

Passer la monnaie!...

VOILÀ, cette semaine, deux affaires qui ont pour acteurs ou pour victimes des gens du « milieu ». Pourtant, à aucun moment nous n'aurons à vous transporter dans le décor devenu classique de Montmartre.

C'est vrai et c'est curieux que les maîtres du milieu de Montmartre soient en quelque sorte les cabotins du crime, les plus vaniteux des hors-la-loi. Ils jouent leur rôle de vedette avec un sérieux, une inconscience ahurissants. Ils fréquentent les journalistes, au besoin leur communiquent des informations sur leur propre compte en exagérant, en surenchérissant sur leurs méfaits passés pour un bluff sanglant. Dès qu'ils ont acquis un certain grade dans l'anthologie criminelle, ils rédigent leurs mémoires. Ils traitent d'égal à égal, avec même un petit ton de supériorité, de condescendance, avec les directeurs de journaux, les parlementaires de leur quartier. Ils ont pris pour argent comptant la littérature que l'on a fabriquée autour d'eux, sur eux. Au fond d'eux-mêmes ils pensent que, sans eux, les Carco, les Kessel, ne seraient rien et que d'ailleurs ils ne sont que leurs historiographes serviles. Le plus souvent, d'ailleurs, ils ne sont même pas de vrais bandits. Les plus connus, les plus vaniteux des hommes du milieu de Montmartre ne sont que des trafiquants, lâches, sournois, vendeurs de stupéfiants, marchands de femmes, indicateurs de police, prêts à toutes les basses besognes pourvu qu'on n'y risque rien. L'armée du crime a malheureusement des hommes moins voyants, mais plus dangereux, qui ne travaillent pas dans des décors préparés, qui n'ont pas d'uniforme, mais qui font leur métier de hors-la-loi, silencieusement, secrètement, terriblement.

On vous racontera, un peu plus loin, la vie simple et étrange de ce souteneur-ouvrier qui a été assassiné. Lui portait de gros souliers, vivait dans une chambre de la zone et sa régulière faisait son métier de prostituée comme elle aurait été épicier. Voilà un couple du « milieu » tel qu'on ne l'imagine pas. Et ainsi, maintenant, je dois vous dire l'aventure des « flambeurs » flambés. Affaire dans le « milieu », presque un règlement de comptes. Mais quelle atmosphère insolite, pour qui ne pense qu'aux tréteaux de Pigalle et aux gangsters en smoking !



A Colombes, banlieue tranquille. Dans le quartier des Renouillers, la rue Béranger longe des terrains vagues. Il y a là, au numéro 34, un café. Lejeune et sa femme le tiennent. Un bistrot classique. Deux petites salles, séparées par un double battant, le comptoir, le billard russe. Une fournée de clients, le matin, pour le café arrosé ou le coup de blanc, avant le travail quelques apéritifs. Et puis, après le dîner, quelques habitués qui jouent aux cartes.

Des habitués. Oh ! pas de ces célibataires qui rognent sur la soirée pour ne pas être seuls trop tôt, chez eux, et qui font durer des parties de manille ou de belote avec un bock, qu'il faut mettre à la porte à

l'heure de la fermeture. Les Lejeune n'ont pas de ces importuns. Et jamais on ne les prend en flagrant délit de fermeture tardive. Ils fermeraient plutôt de trop bonne heure. Leurs clients du soir ne font pas de chichis. Ils se trouvent assez bien entre eux pour ne pas craindre la tristesse des volets clos. Ils se réunissent quinze ou vingt dans la dernière salle, on ferme le rideau de fer, ils enlèvent leur veston quand il fait chaud, ils gardent leur chapeau quand il fait froid et ils jouent. Ils jouent de l'argent, et ils le jouent au jeu qui réclame le moins d'appât, de matériel et de gestes. Il n'y faut que deux petits dés d'os. Cela s'appelle la passe anglaise. On jette ses deux petits dés. Puis le copain. Pfuitt. Gagné ou perdu. C'est le jeu le plus simple, mais peut-être le plus terrible du monde. Des hommes, sous toutes les latitudes, après avoir dépensé leur jeunesse, risqué leur vie pour amasser quelque argent, l'ont gaspillé à la passe anglaise. C'est le jeu du monde des courses, car il a été importé par des valets de chevaux anglais. Si tant de jockeys célèbres sont misérables à la fin de leur vie, si tant d'espoirs du turf restent des lads ivrognes et désespérés, c'est à cause de la passe anglaise. C'est un jeu plus terrible que le poker, que le baccara, que la roulette. Il intoxique ceux qui s'y laissent enchaîner, il en fait des furieux, des fous. C'est celui des jeux qui débride les passions les plus violentes et qui déchaine le plus souvent des bagarres sanglantes. J'ai dit tout cela pour expliquer peut-être la fin de cette aventure.

Donc, le soir, chez les Lejeune, on joue à la passe anglaise. Il y a là un noyau d'habitues, mais qui, parfois, emmènent des amis, des passants accredités qu'on ne voit qu'une fois. Parmi ces clients assidus, il y a de tout : des bookmakers de quartier, des garçons sans occupations définies et puis des employés, même des ouvriers, de braves gens qui aiment « ça » et à qui on ne peut guère le reprocher puisque, aussi bien, c'est leur argent qu'ils jouent.

Il y a bien eu quelquefois de petites disputes, mais tout s'est très bien arrangé. D'ailleurs, Lejeune veut bien qu'on joue chez lui, mais il ne veut pas d'histoires.

Ah ! si. Il y a eu une alerte, l'autre jour. Vous savez que les jeux d'argent sont interdits, en principe, hors les cercles autorisés. Un gendarme trop bien renseigné arriva, il y a quelque temps, au café qui porte l'enseigne « L'ami André », et tomba au milieu de la partie. Mais il n'y avait pas d'argent sur la table, le coup n'était pas net, l'affaire s'arrangea.

L'autre soir, donc, à partir de neuf heures, les habitués commencèrent à arriver. Quand ils furent tous là, ou à peu près, une quinzaine, Lejeune ferma les volets. Puis il alla s'allonger dans un fauteuil et s'assou-

Mme et M. André Lejeune et (à leur gauche) quelques-uns de leurs clients du matin, absents lors du racketting.



Un clochard (ci-contre) volé de six sous et une autre victime narrèrent leur mésaventure au commissaire de police.



pit. Dans la cuisine, sa femme achevait de ranger les verres. Dans l'arrière-salle, les gars s'étaient assis autour de trois tables rapprochées, s'étaient fait servir des fines, et l'un d'eux, de son gousset, avait sorti les deux dés jaunâtres.

— Onze... A toi.
— Sept... C'est fini.
— Passe la monnaie.

Dix heures, dix heures et demie. La cuisine donne sur une courette, au fond de laquelle il y a une petite porte. Derrière, un sentier qui va à la rue Béranger. Les habitués en retard passent par cette porte-là.

Et, précisément, on frappe doucement à cette porte. Mme Lejeune lâche ses verres, se penche vers la grande salle, appelle son mari. Lejeune se lève, va à la petite porte, l'ouvre. Il n'y a personne. Intrigué, il sort dans le sentier, va jusqu'au coin du mur. Quel est ce farceur ?

Ah ! Les farceurs sont quatre, quatre hommes inconnus qui entourent brusquement le cafetier. Il voit luire des revolvers.

— Allons, passe devant. Ce sont tes clients qu'on veut voir.

Encadré, Lejeune revient chez lui, traverse courette et cuisine. Les joueurs se retournent, voient le patron apparaître, livide, sur le seuil de la salle, et, derrière lui, ces hommes. L'un d'eux qui est énorme, un colosse, s'avance, lève au bout de deux poings velus deux énormes parabellums et crie :

— Les mains en l'air. Police !

Oh ! personne ne songe à résister. Ils se lèvent tous, la bouche crispée, la sueur aux tempes. Ils se voient déjà passant la nuit au poste. D'autant plus que deux ou trois d'entre eux ne se soucient pas d'être interrogés de trop près.

Mais ces policiers ne paraissent se préoccuper que d'une chose. Ils se précipitent, brandissant qui un revolver, qui une matraque. Il y en a même un qui fait cliqueter insolemment des menottes. Ils se mettent en devoir de fouiller les joueurs. Portefeuilles, carnets, porte-monnaie, montres, tout passe dans les poches des assaillants.

Quand toutes les doublures sont retournées on fouille encore, partout. Lejeune n'a que cinquante francs dans son tiroir-caisse. Il y a parmi les clients une sorte de clochard qui ne jouait même pas, et pour cause. Il n'a que six sous. On les lui prend. Puis le gros hurle.

— Tout le monde le dos au mur.

Ils obéissent, s'alignent au piquet, les bras levés. Une minute, deux, trois passent. Plus rien. Un d'eux se risque à se retourner. Les quatre inconnus ont filé sur la pointe des pieds. Dans la rue, on entend le bruit d'une auto qui démarre.

Les joueurs, déconfits, se regardent et, lentement, la vérité pénètre leur esprit.

— Les vaches, murmure l'un d'entre eux... Ce n'étaient pas des flics.

On se rue au téléphone, au commissariat. Mais les pseudo policiers sont loin. Des passants ont bien vu quatre hommes filer dans une antique Ford des stocks américains, mais c'est tout. Et, d'ailleurs, le commissaire n'a pas une enquête facile. Il n'y a plus quinze plaignants, d'abord. Quelques-uns préfèrent ne pas avoir de rapports avec la police. Et les autres sont surtout furieux d'avoir coupé dans le panneau. Ils pensent plutôt à se venger eux-mêmes qu'à donner des renseignements à la police.

En tout, le raid a rapporté quinze mille francs, plus quelques bijoux. Ce n'est pas mal pour de pauvres joueurs de passe anglaise dans l'arrière-salle d'un bistrot de banlieue. Il est certain que les gangsters connaissent parfaitement les habitudes de la maison. Peut-être étaient-ils même envoyés par quelque copain qui avait été introduit dans le cercle et qui y avait été plumé.

En tout cas, le coup est joli, et on serait presque tenté de dire que la morale y trouve son compte, à condition que l'on arrête les audacieux.

Mais l'histoire ne se règlera-t-elle pas finalement, un de ces soirs, en dehors de la justice, par une bagarre au couteau, dans une ruelle ?

Luc DORNAIN.

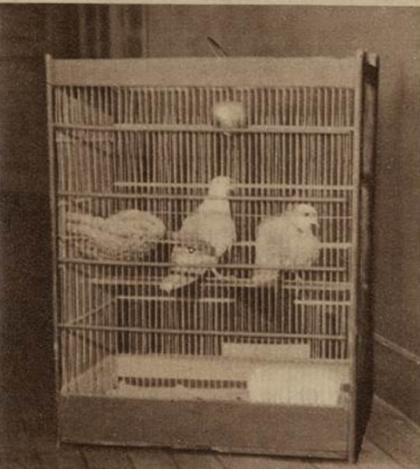
DÉDÉ- LA-TERREUR *est abattu...*



Denise Guillat, l'amie de la victime, ne put fournir aux enquêteurs aucun indice utile.



M. le divisionnaire Guillaume, les inspecteurs Piguet et Moreux sur les lieux du drame.



Redoutable souteneur, Messner s'attendrissait, tel un doux bourgeois, sur ses tourterelles.



Ce fut, parmi les voisines, une vraie stupeur quand la concierge leur révéla le crime.



MALAKOFF a retrouvé, ces jours-ci, sa vieille réputation de faubourg du crime.

Naguère, dans cette sordide localité, qui tenait davantage de la « zone » inquiétante que du mélancolique quartier suburbain, le couteau et le revolver décimaient fréquemment la pègre croupissant dans les voies fangeuses, ou pullulant dans les masures. On entendait même si souvent parler des mœurs farouches de ce maquis, que l'on en était blasé. Un meurtre commis à Malakoff ne passait plus que pour un épisode de la brutale épopée des hors-la-loi. Ce n'était qu'un fait-divers sans intérêt, dont on disait avec lassitude :

— Ça ne change pas : instinct de rapine poussé jusqu'au crime, rixes, vengeances d'escarpes, drames passionnels ou d'alcoolisme, ce sont toujours les mêmes couplets qui reviennent dans la tragique légende de Malakoff.

Depuis quelques années, l'atmosphère de poudre et de sang de ce sinistre faubourg s'était pourtant progressivement améliorée. Poussée par le mouvement moderne et par l'impérieux besoin d'extension de Paris, la vague d'urbanisme a balayé la banlieue. La « zone », qui empiétait sur le territoire de Malakoff, a rétréci. Le taudis, en maints endroits, a fait place à l'immeuble neuf. La fange disparaît. De ce fait, la pègre, qui n'est plus dans son élément, abandonne peu à peu la place, pour aller se réfugier en d'autres repaires, encore à l'abri du progrès purificateur. On en était arrivé ainsi à laver Malakoff de son louche renom ; et l'on n'aurait peut-être même pas tardé à oublier le passé de cette localité banlieusarde, trop longtemps vouée à de néfastes destinées.

Mais voilà que, l'autre jour, un drame étrange s'est déroulé dans ce quartier « hors-les-murs » ; et l'enquête qu'il a déclenchée fut comme le coup de sonde qui, dans un étang apaisé, fait remonter à la surface les puantes émanations d'un vieux fond de vase...



— Mère Louise ! Maman Louise...
Mme Guérin, locataire du deuxième étage d'un immeuble encore neuf — 7, rue d'Hébert — a reconnu la voix de son voisin, André Messner, appelant sur le palier une autre de leurs voisines, une vieille sourde avec laquelle il entretient depuis fort longtemps des relations familières. La voix se perd dans le silence de l'immeuble qui, presque entièrement habité par des ouvriers, est à peu près désert l'après-midi. Mme Guérin sait cependant que, depuis la pleurésie qu'il a eue voilà deux ans, Messner est incurable.

Il a très fréquemment des crises d'hémoptysie, dont chacune peut être fatale. Sans doute, s'il appelle, c'est qu'il a besoin de secours. Mais « maman Louise » n'est pas là. Mme Guérin l'a entendue descendre tout à l'heure. Elle sort donc de son appartement pour suppléer à la vieille sourde en cas de soins à donner au malade.

A peine sur le palier, l'obligeante voisine demeure stupéfaite. L'épouvante se mêle à son saisissement. A ses pieds, dans l'entrebâillement de la porte de l'appartement de Messner, celui-ci gît dans le sang, inerte et râlant.

— Madame Antoine, crie Mme Guérin, en appelant la concierge. Montez vite ! M. Messner se meurt. Il perd tout son sang...

— Sa maladie l'a tué ! halète Mme Antoine en arrivant quatre à quatre.

Mais, en poussant la porte, les deux femmes voient le corps étendu, tout juste vêtu de sa chemise de nuit. Elles s'aperçoivent aussitôt que le sang ne sourd pas des lèvres du moribond, mais du côté droit de la poitrine, perforé vraisemblablement par une invisible blessure.

— C'est un crime ! glapit alors la concierge. Je cours téléphoner à la police. Madame Guérin, restez là. N'ayez pas peur ! Mais surtout ne touchez à rien...

La nouvelle du drame s'est répandue comme une trainée de poudre dans le voisinage. Les badauds accourent devant l'immeuble, lèvent le nez vers le second étage, échantent des réflexions inquiètes.

— Comment se fait-il que personne n'ait rien vu ?

— Il y a trois issues à la maison, dont une seule devant la loge de la concierge. Le meurtrier a dû passer par le côté de l'immeuble ou par derrière...

— Du moins, on aurait dû entendre la fusillade.

— Il n'y a et qu'un seul coup de revolver, et tiré dans l'appartement. Messner était dans son lit, il s'est levé pour ouvrir la porte à son assassin, qui avait dû frapper légèrement. Puis, le malade retourna dans sa chambre pour se recoucher. A ce moment-là, pan ! Le coup part. Et le criminel déguerpi. Messner, qui ne se croit que blessé, sort des draps ensanglantés. Il vient devant la glace pour regarder sa poitrine, ainsi qu'en témoigne le sang répandu devant ce miroir. Alors, il comprend que son sort est jeté. Il ne veut pas mourir tout seul, du moins sans pouvoir dénoncer son meurtrier. Il se traîne jusqu'au palier pour appeler à l'aide. Mais il vient de mourir sans avoir parlé...

Tandis que l'émotion redouble à l'audition de ces tragiques détails, une petite vieille affairée bouscule les badauds pour se frayer un chemin. C'est « Maman Louise » qui, revenue trop tard de vaquer à ses commissions, ressort, toute bouleversée, en pressant le pas vers l'autobus.

— Je vais aux Halles, suffoque-t-elle, pour chercher Denise, la pauvre femme à Dédé !...

A ces mots, un frisson parcourt jusqu'au plus profond d'elles-mêmes les commères rassemblées sur le trottoir. Les femmes du peuple ont généralement bon cœur devant le malheur d'autrui. Elles débordent d'attendrissement, de commisération sincère. Celles-là plaignent à l'unisson Denise Guillat, la maîtresse d'André Messner.

— Y avait treize ans, ajoutent-elles, qu'ils étaient en ménage, et jamais personne ne les

a entendus se disputer. Leur intérieur est très bien tenu : voyez comme les rideaux sont éclatants de blancheur ! Elle travaillait pour eux deux. La nuit, elle s'occupe des soins du ménage. Le jour, elle part dès huit heures du matin et ne rentre qu'à huit heures du soir, s'épuisant au labeur, toute la journée, dans une maison de commerce du quartier des Halles. Fallait bien, d'ailleurs, qu'elle se dévoue à gagner de l'argent pour deux, puisque, depuis quelques années, son homme est malade. Il était presque tout le temps au lit, en compagnie de son chat et de ses tourterelles...

Aimable facilité que celle avec laquelle on peut, dans ce fourmillant Paris, jouer à merveille ces doubles rôles qui trompent, tantôt une moitié, tantôt l'autre, des spectateurs de la Comédie humaine !...

Ainsi, à en juger d'après le témoignage de leurs voisins, Denise et Dédé eussent passé pour de paisibles petits bourgeois de banlieue coulant mélancoliquement leurs jours entre les deux rives ingrates du travail routinier et de la maladie languissante. Mais il aurait suffi d'emboîter le pas à « Maman Louise », allant quérir Denise à l'adresse dont elle avait le secret, pour avoir un aperçu bien singulier sur la vie du modeste couple.

Descendue de l'autobus aux Halles, « Maman Louise » était allée tout droit rue Quincampoix, vieille artère du cœur de Paris, qui, en dépit de sa célébrité historique, acquise sous la Régence — du temps où Law y avait installé sa banque — n'en est pas moins devenue un de ces décors délabrés où la misère et la débauche se coudoient et s'harmonisent. Dans ce cloaque où le soleil ne parvient jamais à glisser un rayon entre les façades trop rapprochées, chaque porte abrite une prostituée. Toutes sont énormes. C'est d'ailleurs la « spécialité » de ce marché d'amour ; de même que la jupe noire plissée autour des hanches difformes, le pull-over aux mailles étirées, distendues sur les flasques proéminences du buste, constituent l'uniforme type des filles de l'endroit. Nulle part ailleurs on ne trouverait ces tours ambulantes groupées en équipe et se vêtant par tradition de costumes semblables. Dans les rues du voisinage, l'aspect de la prostitution n'est déjà plus le même. Il est plus individualiste en même temps que moins pittoresque. Seule la rue Quincampoix est le fief du bataillon spécial des femmes énormes qu'il faut aux rudes gars des Halles, manieurs de poids lourds !

— Où est Denise ? demanda « Maman Louise » en s'adressant à deux prostituées qui, marchant de front dans sa direction, obstruaient complètement le passage.

— Elle est au onze, répondit une des matrones.

C'était, en effet, dans la corporation des *Tétonières des Halles* — on dit aussi les *Tanks de la rue Quincampoix* — que « travaillait » la maîtresse de Messner, la banlieusarde qui, son sac à provisions aussi bien garni que son porte-monnaie, rentrait tous les soirs, ponctuellement, à huit heures, à Malakoff, où son « homme » l'attendait au lit...

Interrogée par les enquêteurs qui, devant la nature des liens unissant Denise et Dédé, pensèrent un moment que le drame pouvait avoir eu pour mobile une rivalité d'origine « commerciale », la prostituée pleura tout





Avec sa famille et ses amis, l'irascible André Messner savait rester un compagnon agréable et jovial. — En bas, au centre : Denise Guillat, sa maîtresse, flanquée de deux de ses camarades.

son saoul mais se défendit énergiquement de savoir quoi que ce soit des causes du meurtre de son amant.

Il ne fut cependant pas difficile aux zélés policiers chargés de l'affaire — MM. Moreux, Piquet et Savary — de puiser quelques éclaircissements dans la vie même de Messner, dont les antécédents n'étaient pas inconnus des services de la Police Judiciaire.

Né à Lyon en 1894, André Messner avait grandi dans le ruisseau, s'était, pendant toute son adolescence, livré à ses instincts pervers de batailleur, de « chapardeur » et d'alcoolique précoce qui annonçaient en lui un « dur » incorrigible. A dix-huit ans, il prend la résolution de s'engager pour cinq ans dans la marine et va s'embarquer à Toulon. Mais il n'y reste pas longtemps. Son inconduite lui vaut la résiliation de son engagement et son incorporation dans une compagnie disciplinaire d'infanterie, alors en garnison à Marseille. Là, non plus, sa carrière n'est pas de longue durée. Plus exactement, il l'abrège en sautant le mur de la caserne et en disparaissant pendant plusieurs mois. Repris, il se voit, pour cette désertion, infliger une peine de trois ans de prison ; mais il parvient à s'y soustraire par une nouvelle évasion. Tombé de nouveau entre les mains des gendarmes, puis de la justice militaire, il est, cette fois, envoyé pour cinq ans aux Bataillons d'Afrique. Il en reviendra couvert de tatouages, mais non assagi. D'ailleurs, la marque qu'il porte désormais à la cuisse vaut tout un programme : « Mort aux vaches »...

Messner, qui ne porte plus maintenant que le surnom de *Dédé-le-Lyonnais* est résolu en effet, à tenir tête à la morale et aux lois, à vivre d'expédients, à tirer ses ressources des « combines » dont il ne se soucie point qu'elles soient condamnables, pourvu qu'elles soient lucratives, sans trop lui demander de fatigue. Revenu à Lyon, il se spécialise dans une branche d'activité que les trafiquants louches appellent « faire du cuir ». C'est-à-dire qu'il vole, ou qu'il rachète à vil prix, à d'autres malfaiteurs, des vêtements de simili-cuir, qu'il va revendre sur les marchés forains de la région lyonnaise. Parallèlement à ce crapuleux négoce, il ne laisse pas, à l'occasion, de cambrioler des appartements. Ses exploits ne vont pas cependant sans difficultés. Il n'a pas toujours sous la main les stocks de marchandises nécessaires à la revente. Aussi, l'argent ne « rentre » pas. D'autre part, un cambriolage lui vaut six mois de prison. *Dédé-le-Lyonnais* se dégoûte de « travailler »...

Dès lors, il prend une nouvelle décision qui, celle-ci, sera définitive. Il répudie la femme qu'il a légitimement épousée, au moment de son retour à Lyon, et il se met en quête d'une « associée » qui lui fournira des subsides tirées de la prostitution. C'est alors, en 1923, qu'il rencontre Denise et qu'elle lui dit sur l'oreiller, après dix ou quinze jours de « connaissance » :

— T'en fais pas, mon homme, t'as trouvé le « filon ». Avec une femme comme moi, t'es sûr que tu seras jamais dans la débîne...
— Jamais ?
— J'suis une femme de parole. Si je te

dis que c'est pour la vie, tu peux te fier à mon serment.

Il n'eût d'ailleurs pas fait bon pour Denise qu'elle dénonçât le pacte conclu, car, à l'instar de la plupart de ses semblables, son cupide amant se doublait d'une brute redoutable. Nous en retrouverons le souvenir tout à l'heure, ce qui nous permettra de donner la version plausible du drame.

Après quelques années passées à Lyon, Denise ayant pris trop d'embonpoint pour concurrencer ses rivales, le couple vint tenter sa chance à Paris, où il est plus facile qu'ailleurs, aux prostituées, de se « défendre ». Les premières semaines furent difficiles. Il fallait trouver le bon coin ! Mais *Dédé-le-Lyonnais*, encore qu'il ne fût pas (vrai « dur » qu'il était et, par conséquent, jaloux de son individualité) de la confrérie des souteneurs affiliés, n'eût cependant pas trop de peine à trouver des conseillers qui lui préconisèrent d'envoyer sa femme « travailler » rue Quincampoix.

C'est rue de la Gaité, rendez-vous favori des hors-la-loi de la rive gauche, que Messner avait noué ses amitiés nouvelles. Qui ne connaît cette voie célèbre de Montparnasse ? Déjà, bien avant guerre, la chronique des faits divers y puisait une abondante matière. Que de « casseurs », de « terreurs », de « tueurs » ont fait parler d'eux dans cette rue dont certains cafés étaient de vrais repaires de filous ! Dans la journée, le passant candide ou mal renseigné ne voit dans cette artère commerçante que les allées et venues d'une affluente populaire. Le soir, quand les multicolores reflets des enseignes lumineuses fardent la rue de la Gaité, celle-ci prend quelque peu l'aspect de l'allée centrale d'une foire d'attractions. Et pourtant, en tout temps, à toute heure diurne ou nocturne, dans de petits cafés apparemment débonnaires qui s'intercalent entre les boutiques ou les établissements de plaisirs, se tiennent encore, devant le zinc, des conciliabules qui rassemblent les individus les plus louches.

Ces gens n'ont rien de comparable avec aucun autre milieu, en particulier avec le célèbre milieu de Montmartre. Ici, point de gangsters entourés de leurs gardes du corps ! Point de malfaiteurs « tirés à quatre épingles » ! Point de « caïds » se donnant des airs de grands seigneurs. Le milieu de la rue de la Gaité est composé de « durs » qui ne se soucient point de copier leurs semblables. Ici, chacun est tel qu'il est, garde sa personnalité, son allure particulière, son naturel de « vrai de vrai ». Ils montrent ainsi qu'ils sont des hommes inflexibles et prêts à tout affronter.

Parmi cette pègre dangereuse, *Dédé-le-Lyonnais* passait pour une vraie terreur. Sur-tout depuis que, par désespoir d'être mortellement malade, il s'était adonné frénétiquement à la boisson. Comme sa maîtresse cachait l'argent pour qu'il ne le dilapidât point dans les cabarets, Messner avait pris l'habitude de « racketter » et ses compagnons de rencontre, et les propriétaires des bistrotts qu'il fréquentait. Ceux qui ne voulaient pas payer pour lui provoquaient de

sa part des accès de colère dangereux, manifestations auxquelles s'ajoutait l'intervention soudaine du revolver. Si c'était le garçon de l'établissement qui lui réclamait le montant des consommations, Dédé lui projetait le verre au visage, en vociférant :

— T'es payé !

Après les diverses « combines » dont il avait pratiqué l'usage, ce « dur » avait, à son tour, érigé le « racketting » en système pour satisfaire à ses besoins de libation.

Aussi bien, on pourrait penser que quelque victime de ce procédé aurait résolu d'en tirer vengeance. Mais il n'en reste pas moins vrai que d'autres faits pourraient également expliquer l'exécution de *Dédé-la-Terreur*. Car, pour se procurer l'argent dont la « Tétonière-des-Halles » devenait de plus en plus parcimonieuse, Messner cherchait à faire « travailler » pour lui d'autres prostituées plus généreuses. L'année dernière, au mois d'août, alors qu'il villégiaturait à la Croix-Saint-Ouen, près de Compiègne, il avait jeté son dévolu sur la compagne d'un quinquagénaire, qu'il allait même relancer à trois heures du matin, en frappant aux carreaux de la maison du couple. Il faillit, d'ailleurs, dans la nuit du 16 août, payer son insistance d'un coup de revolver. Et il abandonna dès lors les visées qu'il avait sur cette femme.

Mais, quelques jours avant sa mort, le jeudi 25 du mois dernier, Dédé arrivait en taxi à son domicile, accompagné d'une toute jeune femme blonde. Peu d'instants après qu'ils étaient montés dans l'appartement du souteneur, Mme Antoine, la concierge, entendit des appels au secours qui provenaient du deuxième étage ; et, quatre à quatre, elle voyait redescendre la jeune femme qui, échevelée, le visage tuméfié, les yeux ruisselant

de larmes, la supplia de lui accorder refuge.

— Votre locataire m'a battue, geignait-elle.

— Eh quoi ! vous ne vous attendiez pas à ce qui allait se passer ? s'étonna Mme Antoine.

— Mais non ! Je ne savais pas que cet homme était un « sale individu » et une brute impitoyable. Mais il ne faut pas qu'il croie que je vais oublier ça. Moi, j'ai toujours su me venger...



De la façon dont on a pu reconstituer le meurtre de *Dédé-le-Lyonnais*, il y a un fait qui a tout particulièrement frappé les enquêteurs. C'est qu'un seul projectile ait été tiré, alors que, dans les drames du milieu, la victime est généralement criblée de balles.

De plus, quand les souteneurs s'entre-tuent, ils ne font point de cérémonies. Sitôt leur adversaire devant eux, ils tirent et déguerpiissent. Or, l'assassinat de Messner a été commis dans la chambre à coucher, où il n'aurait pas introduit un homme qu'il eût redouté, où celui-ci ne l'aurait pas non plus accompagné.

Ces constatations, disent les policiers, nous inclinent à penser que le crime pourrait très vraisemblablement avoir été commis par une femme...

Dédé-la-Terreur fut-il abattu par la jeune femme blonde outragée ? C'est un secret que le proche avenir dévoilera, démontrant, une fois de plus, que la vie est le mieux conçu des romans...

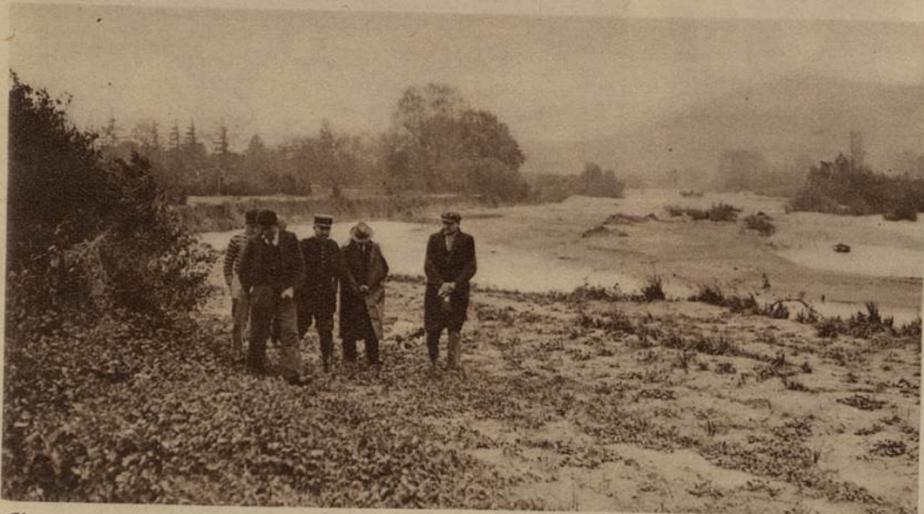
Noël PRICOT.

(Reportage photographique « Détective » Marcel CARRIERE.)



La sordide rue Quincampoix est devenue un marché d'amour assidûment fréquenté par des matrones aux charmes abondants.

Le cadavre acc



C'est au lieu dit le "Péage-du-Moulin", sur les bords de la rivière de l'Escoutay, que fut découvert, au milieu des herbes, l'énorme paquet tout maculé de terre et de vase.

Viviers-sur-Rhône
(de nos envoyés spéciaux).

MYSTÉRIEUSE comme l'affaire Landru, énigmatique comme l'affaire Sarret, l'affaire Egender a brusquement rebondi.

Au crime sans cadavre, une découverte vient d'apporter un cadavre.

Voilà donc l'énigme dénouée ! pensaient ceux qui arrivèrent, l'autre jour, à Viviers-sur-Rhône. Egender sera convaincu de mensonge et de crime ! Mme Arbel est vengée et son âme satisfaite !

Ils rejoignirent les policiers, le médecin légiste, les magistrats de Privas. Ils se préparaient à recueillir une preuve recherchée depuis six mois, la seule preuve qui pût rendre, sans contestation possible, Egender justiciable du bourreau.

Ils ne trouvèrent qu'une nouvelle énigme. Les boues de Viviers ne livraient qu'imparfaitement leur secret. Egender, dans sa prison, pouvait bien rire. L'affaire Egender continuait, mystérieuse comme au premier jour.

Quelle énigme oppressante ! Deux jours plus tôt, un ouvrier de Viviers, M. Gambin, avait découvert dans le jardin qu'il possède sur les bords de la petite rivière de l'Escoutay, au lieu dit le Péage-du-Moulin, un énorme et malléable paquet recouvert par la terre et par la vase. De loin, on eût dit un oreiller d'où s'échappaient des flocons de duvet sali. Il s'approcha ; il avait mal vu. Cette fois, il crut voir un sac, que gonflait une matière puante. Il pensa ce que pensent tous les riverains lorsqu'ils aperçoivent un amas de pourriture. Il pensa qu'au moment des inondations, la rivière avait apporté sur sa terre un cadavre de chat ou de chien crevé. Ce sont ordures que l'on jette dans un trou et qui font d'excellent fumier. Il s'éloigna, se préparant à revenir, pour enterrer cette dépouille peu ragoûtante. Il s'en fallut de peu pour que nous ne connaissions jamais la trouvaille qui va renforcer un peu plus la terrible accusation que la police porte toujours contre Robert Egender.

Mais, encore une fois, la police joua de bonheur. Une circonstance imprévue empêcha M. Gambin de faire le fossoyeur. Une villageoise de Viviers vint au jardin Gambin, comme y viennent souvent d'autres villageoises, avec l'intention de faire de l'herbe pour ses lapins. Elle se courba justement au-dessus de la masse puante. L'amas de chair où M. Gambin n'avait vu qu'un cadavre d'animal prit brusquement à ses yeux une forme humaine. Elle voyait des côtes, un thorax. Mme Roas, épouvantée, prit ses jambes à son cou, alla prévenir M. Gambin ; ils se rendirent tous les deux à la gendarmerie. Ils pensaient tous les deux à l'affaire Egender. Ils la renouvelaient, par la grâce du hasard.

C'est le corps de Mme Arbel, disait le brigadier Ravante. Enfin, nous serons payés des journées de recherches et des nuits de veille auxquelles, depuis trois mois, Egender nous a contraints.

La foule compacte prépara le travail des juges et du médecin légiste. Des hommes de bonne volonté lavèrent le cadavre. Dépouillé de son enveloppe de vase, il se présentait sous la forme d'un tronc humain, conservé parfaitement par les eaux. Mais il y avait seulement un tronc. La tête, les bras manquaient. La tête était sectionnée à la hauteur du cou ; les bras avaient été arrachés avec une telle vigueur qu'ils avaient emporté avec eux les épaules ; les jambes, certainement sectionnées à la hache, avaient été détachées en même temps que le bassin, à cinq centimètres au-dessous du nombril.

Le meurtrier avait eu le temps de réfléchir ; il avait coupé les seins et le bas-ventre, afin de jeter le doute sur le sexe de sa victime.

Cependant, il n'avait pas pensé à rendre méconnaissable la nature du crime : les poumons encore apparents laissaient voir un énorme flot de sang noir, comme on en voit quand un crime est commis par strangulation.

Il n'y avait donc pas de doute. On venait de découvrir les restes d'une femme étranglée.

S'agissait-il du cadavre de Mme Arbel ? Pour le savoir avec certitude, M. Beaubeau, procureur de la République, et M. Charles Dugas, juge d'instruction à Privas, firent appel à la science de M. Pargoire, médecin-légiste d'Aubenas.

Mille personnes maintenant attendaient sa réponse.

M. Gambin n'avait attaché que peu d'importance à sa funèbre découverte.



L'énigme de la disparition de la belle quinquagénaire Mme Arbel va-t-elle être dénouée, et son amant Egender sera-t-il convaincu de mensonge et de crime ?



— Nous n'avons pas de chance, murmura lentement le docteur Pargoire. Nous sommes en présence de la partie la plus anonyme d'un corps humain.

On le pressait d'en dire davantage. Il murmura encore :

— Les os sont minces. Les côtes ont été brisées sur les côtés. C'est tout ce que je peux dire.

Ceux qui l'entendirent annoncer que les os de la victime étaient minces pensèrent brusquement que Mme Arbel était une quinquagénaire assez replète.

Néanmoins, les policiers en tenaient toujours pour que l'on eût trouvé la solution de l'affaire Egender. Egender, présumé coupable quand le crime était sans cadavre, paraissait maintenant l'être davantage ! N'ayant plus aucun doute sur le crime, sur l'identité du criminel, ils tiraient les conséquences de la découverte. Les derniers mystères du drame de Viviers diminuaient,

leur semblait-il. Leurs hypothèses se restreignaient.

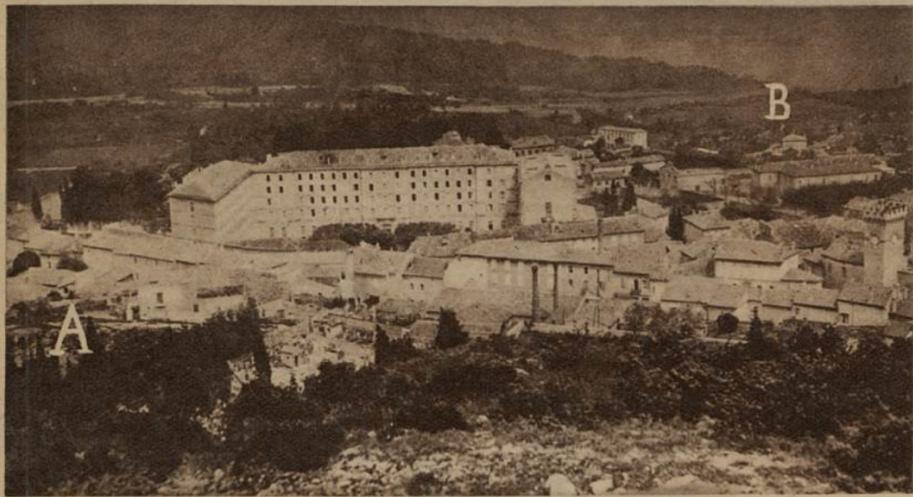
— Nous avons supposé jadis qu'Egender avait pu jeter le cadavre dans le Rhône, disait le brigadier Ravante. Il nous faut abandonner ce point de vue. Le cadavre a été probablement jeté à l'embouchure de l'Escoutay, à quelques centaines de mètres de la maison Egender. L'Escoutay est une rivière calme ; le cadavre a été, pendant quelque temps, maintenu par la vase. Les eaux l'ont entraîné au moment des crues, l'ont déversé dans le jardin de M. Gambin. Là, les herbes l'ont maintenu. Mais où sont les autres parties du cadavre ? Les trouvera-t-on jamais, puisque l'Escoutay se jette dans le Rhône ?

— On peut supposer aussi que le cadavre, préalablement dépecé, a été jeté dans l'Escoutay, tandis qu'il était encore enfoui dans une malle, la malle qu'Egender acheta à Nice, dit le juge. Il est possible que, sous



Des draps empuantés avaient été trouvés, en janvier, dans le jardin de la mère d'Egender.

usateur



Depuis trois ans, la riante et coquette petite bourgade de Viviers est hantée par trois crimes restés mystérieux. A) La maison de Mme Egender. B) L'endroit où fut trouvé le tronc.

la poussée de l'inondation, cette malle se soit brisée. La partie la plus flottante du corps dépecé a surnagé. Les autres débris restent emprisonnés sous les eaux, dans les débris de la malle. Il faudrait donc fouiller l'Escoutay pour s'assurer que la rivière ne cache plus rien.

Les gendarmes s'apprêtaient à recommencer leur enquête, à pied d'œuvre. Ils allaient refaire le chemin qu'ils avaient suivi, il y a deux mois. Ce chemin commence à la maison Egender. C'est le chemin de Barulas, un joli sentier recouvert de mousse, où les branches d'arbres font aujourd'hui un dais fleuri.

Sur ce chemin, les gendarmes se souvenaient d'avoir découvert des lambeaux de molleton tachés de sang.

Ils avaient fait respirer ces lambeaux à des chiens policiers. Ils avaient lancé ces chiens dans la colline, dans la direction de l'Escoutay.

Les chiens s'étaient arrêtés devant un puits, autrefois creusé par des paysans au milieu des vignes.

Les gendarmes pensaient à faire appel de nouveau au concours des chiens policiers, lorsqu'une rumeur vint les surprendre.

On leur racontait ce qui se disait depuis quinze jours dans tous les cafés de Viviers. On leur racontait les propos que trois villageois échangeaient l'autre soir à la nuit tombante.

— J'ai vu ce matin Mme Egender se diriger vers la passerelle de l'Escoutay, disait l'un. Elle portait des paquets sous son bras, des paquets rebondis, comme des ballots de linge. Est-ce que cela ne serait pas les débris de Mme Egender ?

— C'est si vrai, que ma fille a rencontré

Mme Roas s'aperçut, elle, que l'amas de chair trouvée était un tronc humain.



Mme Egender, chargée comme tu le dis, l'autre matin, à six heures ! disait un autre. A six heures du matin, quand le pays dort encore ! Mme Egender ne pourra pas dire, cette fois, qu'elle se rendait, comme chaque matin, à l'église, car elle n'allait pas dans la direction de la cathédrale.

Le brigadier Ravante convoqua les bavards.

— Répétez-moi ce que vous avez vu, dit-il. C'est très important pour l'issue de l'enquête.

La crainte que, dans les petites villes, les petites gens ont de témoigner, la crainte de mal parler publiquement de son voisin, d'être convoqué par les gendarmes, par les juges, d'être appelé devant une Cour d'assises, joua à Viviers, comme elle joue ailleurs.

— Pour dire qu'on a vu, on a bien vu, dit le premier des bavards. Mais est-on certain que ce soit Mme Egender ? C'est autre chose...

— Ma fille a pu se tromper, dit le second des parleurs.

Privé d'appuis, le brigadier Ravante tenta d'obtenir de la vieille Mme Egender un aveu par surprise. Il prit à son compte les accusations imprécises. Il joua d'audace.

Calme comme elle l'est depuis le premier jour, Mme Egender examina d'un regard assuré le brigadier de gendarmerie.

— Vous savez bien, brigadier, que je suis une pauvre femme, dit-elle. Je vais parfois le matin, avant la messe, chercher de l'herbe pour mes lapins. Qu'y a-t-il d'étonnant que l'on m'ait vue vers la rivière ? Il n'y a que là qu'on puisse faire commodément de l'herbage...

Le brigadier Ravante se retira. Les gendarmes de Viviers n'ont plus confiance qu'en eux-mêmes et aussi dans les bizarreries du hasard.

Avec l'assistance des chômeurs de Viviers, ils fouillent les rives de l'Escoutay : ils se meurtrissent les mains sur les haies d'aubépine qui surplombent le fleuve. Mais les fouilles sont difficiles. La vase a recouvert d'un dur mortier les racines de tous les arbustes de la rive et, parfois, ce mortier forme un mur impénétrable de deux mètres de haut.

Il leur faut creuser dans la vase, examiner, mètre par mètre, le sol mouvant. Comme elle continue, à Viviers-sur-Rhône, l'affaire Egender !

A Viviers, un cadavre accuse — ou du moins ce que l'on a trouvé d'un cadavre. Qui accuse-t-il ? Egender ?...

Je le revois tel qu'il m'apparut au Palais de Justice de Nice.

— Egender, « un homme fort », disent les gendarmes, rit toujours.

Le juge, l'excellent M. Vachier, le fait-il comparaître ? Il arrive souriant, prêt à ten-

dre la main au magistrat. Il questionne :

— Allez-vous bientôt me donner des nouvelles de Mme Arbel ?

L'accuse-t-on du crime ? Il répond d'un ton goguenard :

— Pourquoi l'aurais-je tuée ? Je n'avais qu'un intérêt dans la vie : qu'elle vive, puisqu'elle m'avait à la peau. Cette femme, c'était mon capital. Et la preuve, c'est que je suis raide comme un passe-lacet.

Lui précise-t-on les charges accablantes qui pèsent sur lui : la disparition de Mme Arbel, l'achat d'une malle au lendemain de cette disparition, son mystérieux voyage à Viviers, puis son retour à Monte-Carlo, la vente qu'il fit à Nice des fourrures, des bijoux de Mme Arbel ? Il ne se laisse pas prendre de court.

— J'ai vendu les bijoux et les fourrures de Mme Arbel, parce qu'elle me les avait confiés et que j'avais besoin d'argent. En ce qui concerne Mme Arbel, elle est partie je ne sais où, après m'avoir fait acheter une malle pour emporter ses affaires et m'avoir demandé de la conduire à la gare. C'est tout ce que je peux vous dire. Quant au reste, au crime, puisque vous dites qu'il y a crime, j'attends que vous en fassiez la preuve. Si elle a été tuée, pourquoi serait-ce par moi ? Elle avait d'autres amants. Pourquoi ne les accusez-vous pas comme moi ? Ceci dit, si cela vous plaît de me croire un assassin, croyez-le. Emmenez-moi aux assises. Envoyez-moi sous le couperet, mais ne comptez pas sur moi pour vous faire un aveu.

Bizarre mauvais garçon ! Quand on lui apprit les aveux de Thérèse Buttafoghi, il haussa les épaules et l'accusa de mensonge. Quand on trouva dans le jardin de Viviers des draps empuantis, des lambeaux de couverture, qui tous avaient appartenu à Mme Arbel, il n'avoua pas davantage.

— Thérèse connaissait le jardin aussi bien que moi, puisqu'elle s'y est promené pendant deux mois, dit-il. Et d'autres que moi, tous les bandits que, à Nice, je gênais (à cause de Thérèse) ont très bien pu enfouir cette couverture et ces draps pour me perdre...

Peut-il être démonté par la nouvelle découverte que l'on a faite à Viviers ? Il me semble l'entendre :

— Etes-vous certain que ce soit le cadavre de Mme Arbel ? Vous savez bien que Viviers était le rendez-vous des bandits de Montélimar, d'Avignon et du Teil. Ils tenaient rendez-vous à la « Maison Rose » — la maison de prostitution — d'où disparut mystérieusement plus d'une fille. Allez-vous m'accuser de tous les crimes qui ont été enregistrés à Viviers, le crime du bassin, le crime des fours à chaux ?

Retrouverait-on les débris qui manquent, ceux qui identifieraient avec certitude Mme Arbel, la tête, les bras, le bassin, les jambes, il nierait encore. Il maintiendrait, assuré de n'être pas démenti, une thèse audacieuse.

— On a voulu se venger de moi ! On a su, au lendemain de la disparition de Mme Arbel, que j'étais venu voir ma mère à Viviers. Ceux qui ont tué Mme Arbel ont apporté le cadavre. Je suis une victime. Renseignez-vous. Certains policiers le pensent. Des gens sont prêts à vous le dire. Le milieu nicçois, à qui j'avais arraché Thérèse Buttafoghi, m'avait condamné !

Il est certain, en tout cas, que la découverte de Viviers met le juge d'instruction de Nice dans l'obligation de modifier son accusation en ce qui concerne tout au moins les procédés employés par le criminel pour faire disparaître le cadavre.

Jusqu'à présent, l'horaire du drame s'établissait de la façon suivante : 30 septembre, meurtre de Mme Arbel ; nuit du 1^{er} au 2 octobre, enfouissement du cadavre dans le jardin de Viviers ; nuit du 20 au 21 octobre, exhumation du cadavre par Egender. Il regrette la confiance faite à Thérèse Buttafoghi et va jeter quelque part, dans la colline, dans un puits, dans les fours à chaux de Lafarge, dans l'Escoutay ou dans le Rhône, les macabres débris.

Cette thèse, je l'avoue, ne me paraissait pas entièrement soutenable, après le rapport du docteur Bérout, chef du laboratoire d'expertise et de criminologie de Marseille.

Le docteur Bérout déclarait, en effet, qu'il n'avait retrouvé aucune trace de décomposition cadavérique dans la terre empestée du jardin de Viviers, là où l'on avait découvert les draps et la couverture de Mme Arbel. Il

maintient toujours son affirmation, bien qu'un bon millier de personnes ait respiré l'atmosphère nauséabonde qui s'échappait de la fosse creusée dans le jardin, fosse qui, ne l'oublions pas, se trouvait tout à côté d'une fosse à purin.

— Aucune erreur n'est possible, ajoutait le docteur Bérout, appuyé, dans cette affaire, par d'autres experts, car les produits d'une décomposition cadavérique sont extrêmement persistants. La terre qu'un cadavre a imprégnée donne à l'analyse les mêmes réactions que si l'on examinait un morceau de peau.

Ce qui, en langage clair, signifiait :

— La terre de Viviers n'ayant présenté aucun caractère spécial à l'analyse, c'est donc qu'elle n'a pas subi la décomposition du cadavre de Mme Arbel.

Il fallait donc supposer dès lors : 1° que Egender n'avait pas enfoui le cadavre dans le jardin pendant la fameuse nuit de Viviers ; 2° que, après s'en être débarrassé, à proximité de sa maison, il avait creusé une fosse dans le jardin pour y enterrer les draps et la couverture marqués au chiffre de Mme Arbel.

Tout cela, en une nuit, sans que personne ne le vît, sans que sa mère — sa mère qui le revoyait après trois mois d'absence — ne soupçonnât rien ?

La trouvaille de Viviers est venue confirmer cette hypothèse, hypothèse que, de prime abord, la police et les juges admettaient difficilement. Mais où donc Robert Egender aurait-il dépecé le cadavre de sa victime ?

A Nice ?

On n'a retrouvé aucune trace de sang dans l'appartement de Mme Arbel.

A Viviers ?

Nulle trace, non plus, à Viviers. Une opération aussi difficile laisse toujours des débris d'os, de peau, des glacières de sang.

On eût retrouvé les traces d'un lavage du plancher à Nice. Mais à Viviers ?

A Viviers, la chambre de Robert Egender communique avec un palier de ciment, à partir d'où s'ouvre une grange et où commence le jardin.

Ce palier était, au moment de l'enquête, dans un état d'extrême propreté.

Qui donc l'avait lavé à grande eau ? Egender ?

Quel travail que celui du meurtrier pendant la terrible nuit de Viviers ! Il lui a fallu avoir le temps de dépecer un cadavre, d'aller le jeter dans la rivière, de revenir pour creuser une fosse et de faire disparaître les traces du dépeçage !

Était-il seul, pour arriver à mener à bien tant d'opérations aussi lourdes ?

Je me suis souvenu à Viviers des déclarations d'Egender à Thérèse Buttafoghi :

— Ma mère voulait brûler la malle. Je lui ai dit de la garder. Une malle de 240 francs ! Elle a tout lavé, l'escalier et la malle !

Je me suis souvenu des accusations que l'on a portées dans Viviers contre Mme Egender.

— Mme Egender acheta, pendant les jours qui suivirent le crime, plusieurs litres d'eau de Javel. Elle fit sa provision dans un magasin où elle n'achetait jamais.

Elle a nié ces achats, mais ses accusateurs ont un souvenir précis.

J'ai rapproché ces accusations des propos que l'on tient dans Viviers.

— Egender dominait sa mère. Il la terrorisait. Un jour qu'il voulait la faire obéir et qu'elle refusait, il la menaçait d'un revolver...

Pouvais-je conclure, puisque la police ne concluait pas ?

— J'ai tout ignoré, continue de dire Mme Egender. Je n'ai pas vu de malle, pas vu de cadavre. Les paquets que l'on me vit emporter à la rivière contenaient de l'herbe. Je n'achète jamais d'eau de Javel, ou presque jamais, un litre au plus tous les trois mois.

Il semble qu'il suffise de bien peu de chose, à présent, pour que l'on dévoile enfin le lourd secret d'Egender...

Henri DANJOU.

Reportage photographique DÉTECTIVE — J.-G. SERUZIER.

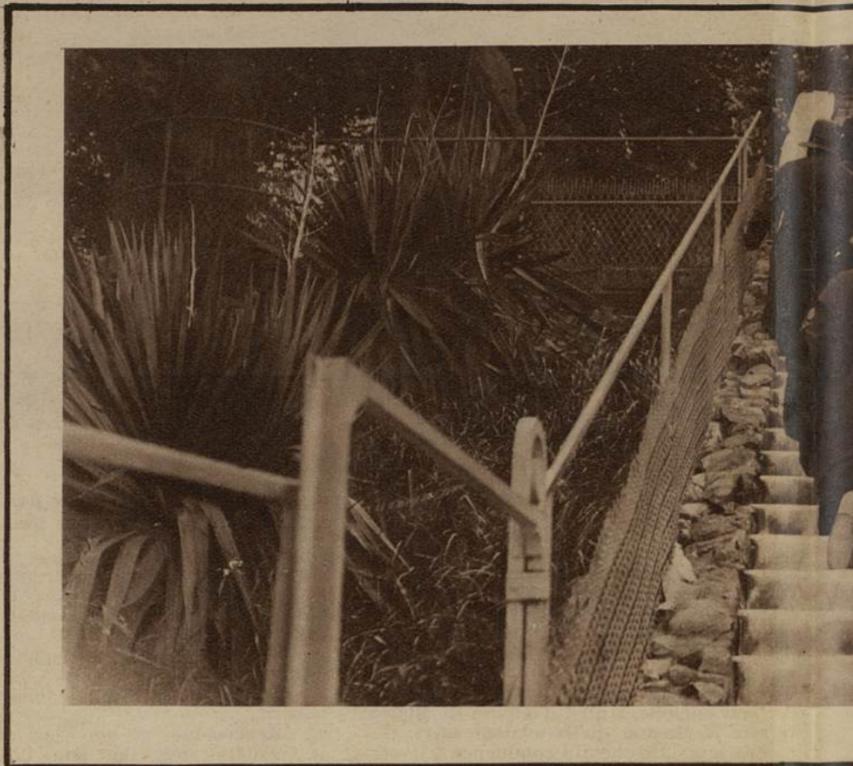
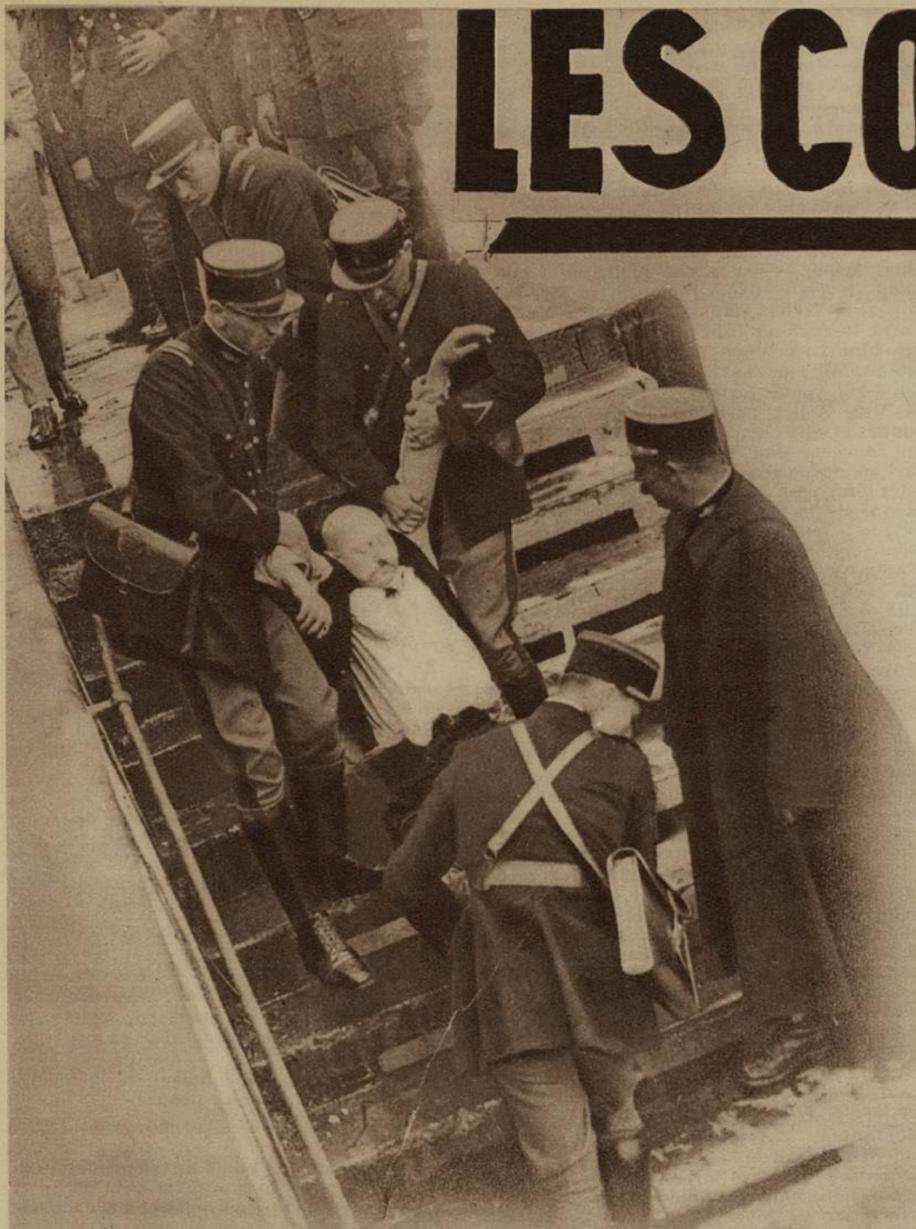


A Viviers, on accuse Mme Egender d'avoir acheté plusieurs litres d'eau de Javel.



De nombreuses fouilles ont été entreprises par les autorités judiciaires, depuis plusieurs jours, dans les jardins herbagers bordant la rivière de l'Escoutay, inondés cet hiver.

LES COMPAGNONS DE



UNE GRANDE ENQUÊTE SOCIALE

IV. — LE CALVAIRE (1)

J'en ai fini avec tout ce qui est théorique. J'ai dit ce que j'avais à dire sur la justice de mon pays, sur l'administration pénitentiaire, sur l'égoïsme organisé, la rancune vigilante de la société, sur les pièges que l'on tend aux survivants du cachot et de la torture morale, de la tuberculose et de la folie sur la route du repentir et du reclassement. Mais au moment même où j'achève de réclamer pour mes misérables au moins justice et au moins égalité il me semble que j'ai failli à ma tâche ou que je l'ai mal conduite. Je ne suis plus bien sûr que mes protestations véhémentes, mes phrases accumulées aient le pouvoir de toucher le cœur et la logique de ceux dont dépend le sort des condamnés. Ce que je vais faire maintenant, peut-être aurais-je dû m'en servir dès le début et négliger tous les autres moyens de vous émouvoir. C'est d'entreprendre à travers leurs lettres, avec les libérés, le calvaire de la liberté.



Ce n'est pas un bandit qui vous écrit, mais un malheureux qui, après avoir fait une faute, voudrait se relever et que l'on écrase au lieu de l'y aider.

Pendant vingt ans j'ai fait les encaissements pour la banque X... J'ai toujours travaillé courageusement, jamais on n'a eu à me reprocher la moindre erreur et, pourtant, des millions sont passés entre mes mains. J'ai fait toute la guerre au front. Et puis, à 36 ans, un coup de folie m'a pris, j'ai commis un attentat à la pudeur. On m'a condamné à dix mois de prison. Libéré en mars 1935, il m'a été impossible de retrouver du travail à cause de cette condamnation. Je suis resté à la charge de ma femme qui gagnait 250 francs par mois.

Ayant fini par trouver une affaire me convenant, je me suis cru sauvé. Je croyais pouvoir travailler honnêtement et faire oublier le passé. Mais cette affaire consistait à exploiter un café. J'ai acquis le fonds. Lorsque j'ai rempli les formalités de reprise de ce café, personne, ni à la mairie ni à la régie, ne m'a demandé si j'avais été condamné. Et six semaines après j'ai reçu une assignation en correctionnelle. J'y ai appris avec stupeur qu'un condamné ne pouvait pas exploiter un café. On m'a condamné à 25 francs d'amende et à la fermeture de mon pauvre bistrot.

Comme j'ai un engagement d'un an je dois le louer, soit 500 francs par mois à la propriétaire.

Que voulez-vous que je fasse ? Je ne sais pas comment ma femme et moi mangerons demain. Je suis vieux, j'ai ruiné toute une vie d'honnêteté en une minute d'égarement

et maintenant, pour cette unique faute, on me condamne à mourir de misère.

Qu'on me dise si ce vieillard est dangereux, qu'on me dise si la société a intérêt à le brimer ainsi. Non, n'est-ce pas ? Alors ?

A dix-neuf ans, pourri par de mauvaises fréquentations, je me lie dans mon pays natal avec une bande de malfaiteurs. Je suis compromis dans un de leurs exploits et condamné à 2 ans de prison et 20 ans d'interdiction de séjour. Je sors de la prison de Clairvaux à l'âge de partir au régiment. On m'envoie naturellement aux bataillons d'Afrique, à Tataouine. Il faut croire que malgré ma faute j'ai le cœur et le moral solides puisque je supporte l'enfer des bal d'Al et que je suis libéré sans encombre. Je commence alors mon voyage errant sur les routes de France sans réussir à trouver du travail. Je suis obligé de tricher et, avec les papiers de mon frère, je réussis à trouver un emploi. La supercherie est découverte, la police me relance, je reprends ma besace de vagabond.

J'avais connu pendant cette accalmie une jeune fille de Roubaix qui s'était fiancée à moi sans connaître mon passé. Je me rends chez elle pour tout lui avouer. Roubaix est fermée aux interdits de séjour mais un de ses faubourgs, Mouvaux, est « libre ». Plusieurs rues sont communes aux deux localités. Croyant loger à Mouvaux, je suis sur le territoire de Roubaix. On m'arrête, tous mes projets s'effondrent. Quand on me relâche au bout d'un mois, je reprends la route, désespéré.

Je n'ai plus rien, ni espoir, ni courage. Une vie d'homme doit-elle expier la faute d'un gamin de dix-neuf ans ? Mon pays, tu n'es pas juste. Je me sentais pourtant du cœur, des réserves neuves pour faire un homme fort, utile. On ne veut pas de moi. Je vais m'engager à la légion, je disparaiss...

Je disparaiss... Encore un Français emporté sur le fleuve immense qui traverse sans fin des déserts et des jungles et ne revient jamais vers les rivages de Provence ou de Bretagne. Bon débarras, dira-t-on. Peut-être. Combien en ai-je rencontré sur les routes du monde de ces déracinés qui, au milieu des dialectes barbares, vous parlent brusquement dans le patois berrichon ou languedocien, de ces hommes durs qui vivent le fusil au poing et qui, devant un autre Français, ont les yeux pleins de larmes ! On devine au bout de trois phrases qu'il ne « peut pas » revenir en France. Et de cette France qui l'a proscrit, il parle avec une foi, un amour bouleversants. Car il mesure mieux ce qu'il a perdu, et par un étrange paradoxe c'est quand il se sent plein de cœur pour servir son pays que la chance lui en est retirée.

Ceci pose le problème de la durée de la responsabilité humaine. L'homme de qua-

rante ans peut-il être tenu encore débiteur de la dette contractée par l'enfant qu'il était vingt ans auparavant ? Non, disent la raison, l'humanité et même les fondements théoriques de la justice. Si, répond la vie, la pratique de tous les jours, plus fortes que tous les principes.

La nature est plus sage que nous.

Chaque sept années un être humain est complètement renouvelé, cellule par cellule, nerfs par nerfs. Rien ne subsiste en lui, aucun ressort, aucune goutte de sang de ce qu'il était sept ans auparavant. Mais moralement, dit la société, il ne change jamais, il reste le même, chargé de la même opprobre dix ans, vingt ans, jusqu'au tombeau.

On a déjà, quelquefois, un exemple de cette erreur aux audiences criminelles des assises. Un homme a commis un crime. L'instruction a été longue. Un an après, on le fait comparaître devant ses juges. Et tout de suite une sorte de malaise s'empare de l'assistance et même des magistrats quand, dans le box des accusés, se lève cet être hébété, qui répond avec effort, avec maladresse. Il vient de passer des mois en prison, il a souffert; la peine et les larmes l'ont déjà en partie lavé, épuisé. Il n'est plus la brute qui a tué. Et pourtant c'est lui que l'on condamnera et il pourra pendant des années encore se purifier, se mortifier, brûler en lui à force de contrition et de douleur la dernière impureté, il n'en restera pas moins, toujours, devant les autres hommes, celui qu'il ne fut qu'un jour.

Je connais un exemple parfaitement net parce qu'il est à peu près pathologique. Un garçon que je connaissais, dont je dis encore sans hésitation qu'il fut un camarade, Georges Gauchet, brouillé avec ses parents millionnaires, perdu par Montmartre, les filles, la drogue, assassina un bijoutier. L'histoire qui se passa en 1930 est encore présente au souvenir de tous. Il avait commis son crime dans une sorte de crise de folie amenée par une longue intoxication de cocaïne. Il resta un an en prison où, par force, il se désintoxica. Le Gauchet que l'on jugea, guéri, décillé, maintenant clairvoyant, était redevenu le garçon bien élevé que, sans accident, il serait resté. Son crime, il l'avait commis comme dans un état second. Comme il était intelligent, il avait pendant sa détention, sa guérison, compris tout cela. Tout en lui se révoltait contre cette injustice divine qui avait trompé son libre arbitre. Le Gauchet fiévreux, halluciné et sanglant d'une nuit lui était maintenant parfaitement étranger. Mais il admettait que la société n'avait pas à entrer dans de telles considérations et qu'il devait payer. Dès le début de la première audience, il se leva pour déclarer avec sérénité qu'il ne se défendrait pas et qu'il reconnaissait avoir mérité la mort.

On le donna au bourreau. C'est bien. Au moins a-t-il le repos. Je ne l'imagine pas, sur la route du bagne, toute une longue vie, traînant le boulet de cet assassin.

Je sais bien que si j'allais au bout de cet argument j'en arriverais forcément à nier à la société le droit de juger. Aussi je reconnais tout de suite que de telles discussions ne peuvent se poursuivre que sur le plan de la physiologie mentale et même sur celui,

Sa peine légale terminée, le prisonnier, le bagnard, qui a pourtant payé sa faute, est condamné par nos lois et, surtout, par nos mœurs à graver le plus rude calvaire, chaque jour qui lui reste à vivre.



(1) Voir « DÉTECTIVE », depuis le n° 389.

DE Jean Valjean



CIALE PAR PAUL BRINGUIER



tout à fait inhumain, de la destinée et de la métaphysique. Il n'empêche que ce qui apparaît comme une acrobatie de pensée quand on le pose en principe n'est pas si éloigné de notre immédiate compréhension. Il y a quelques semaines on a jugé aux assises un homme qui avait appartenu il y a vingt ans à une bande d'assassins. Il s'était échappé pendant que ses complices étaient jugés et condamnés. Cet homme s'était installé à Panama où il était devenu un personnage important, il avait acquis fortune et considération. Un hasard recéla son identité aux autorités françaises qui le firent extraditer. Eh bien, l'autre jour, aux assises, au moment de juger ce gentleman digne et grave, devenu l'ami du Président de la République de Panama, une gêne saisit jurés et juges. Lui-même était plus stupéfait qu'inquiet. Les mots d'argot, les surnoms du « milieu » d'il y a vingt ans, les méfaits eux-mêmes, tout cela paraissait fané, d'un autre monde. Le jury se hâta de renvoyer le notable de Panama à ses affaires. Là, l'homme s'est sauvé parce que le contraste était net, l'absence d'identité entre le malfaiteur jeune et celui qu'il était devenu éclatante. Mais n'est-ce pas la même chose quand le petit valet de ferme condamné à dix-huit ans pour avoir volé le magot de son patron cherche en vain, un quart de siècle après, à faire comprendre qu'il est devenu un homme fort et utile ? Mais celui-là personne ne le croit. On ne le regarde même pas dans les yeux. On ne regarde que sa fiche.

L'administration, et j'entends l'administration française, passe jusqu'au ridicule son indifférence et sa mauvaise humeur vis-à-vis de ceux qu'elle a marqués du signe d'infamie une fois pour toutes.

Au cours d'un voyage au Brésil, je m'arrêtai à Belem du Para, à l'embouchure de l'Amazone. J'allai au consulat et, en bavardant avec le consul, je lui demandai combien de Français il y avait à Para.

— La colonie française se compose de douze personnes, y compris mon chancelier et moi.

Le lendemain, j'avais fait la connaissance d'une quinzaine de Français, le surlendemain je pouvais calculer qu'il y en avait bien une quarantaine. Mais vingt-cinq étaient des forçats évadés de la Guyane et qui s'étaient installés dans le pays. Ils travaillaient, quelques-uns étaient commerçants, tous étaient sages et la police locale les laissait en paix. Mais le consulat les ignorait ; puisqu'ils étaient en rupture de ban, ils n'avaient pas d'existence civile. Or quelques-uns s'étaient mariés avec des Françaises et avaient des enfants. Le consul connaissait et recevait les enfants ; il ignorait le père.

Voilà où nous en sommes, alors qu'en Belgique, en Tchécoslovaquie, en Russie on s'efforce d'organiser vraiment la rééducation morale des condamnés et qu'aux Etats-Unis, l'homme puni, quand il a achevé sa dette, a vraiment payé, reçoit son quitus.

Ex-pensionnaire de la Maison de Réforme et d'Éducation de l'Enfance, ancien marsouin, ancien pégiot des pénitenciers et des prisons d'Algérie, ancien martyr moral et physique des bouges honteux de la Guyane, horreur d'une société se prétendant civilisée,

je n'ai jamais obtenu de répit ni de pardon. Après avoir expié, j'expie encore quoique libre (on me le dit, que je suis libre) et je crois que seule la camargue me délivrera du joug qui pèse sur moi depuis mon enfance.

Pourquoi, alors, demandez-vous si un homme puni ayant payé sa dette pourrait espérer un relèvement, se reclasser. J'ai tenté et maintenant, du fond de mon enfer, je peux vous répondre : non, non, c'est impossible.

Vous l'imaginez, ce misérable qui n'eut jamais ni jeunesse ni espoir, pour qui les mots maman, tendresse, repos, printemps n'ont jamais eu de sens, qui s'effondre au bout de sa longue route pavée de charbons ardents et qui pousse son blasphème dont une des phrases est saisissante : *On me le dit, que je suis libre !*

En voici un, enfant abandonné que l'Assistance envoie pour une peccadille, à seize ans, à la maison de correction de Mettray. Il fait son service militaire puis réussit à se faire embaucher comme *stewart* aux Messageries Maritimes. Pendant cinq ans, il boulingue sur toutes les mers. Pendant un congé qu'il prend, à Vichy, il fait la connaissance de...

... certains policiers dont l'un d'entre eux était protecteur d'une fille soumise laquelle, tout en vendant ses charmes, vendait aussi des stupéfiants sous la protection de la police.

Cette fille devint malheureusement amoureuse de moi et son amant policier me fit condamner pour vagabondage spécial sans que l'on veuille entendre mes protestations d'innocence.

Ce fut la ruine de mon existence. Chassé de la Compagnie de navigation, frappé d'interdiction de séjour, je fus pris d'une sorte de rage et je m'efforçai de donner raison à mes juges en devenant vraiment souteneur.

Je fus encore dans cette lutte vaincu par la puissance ténébreuse de la police. On me tint ce langage : « Si tu ne veux pas être avec nous, tu seras brisé, traqué ».

Je ne voulais pas devenir indicateur. Je suis condamné, pourchassé. Au bout de deux ans, malade, affamé, je cédai, j'allai faire ma soumission à ces messieurs de la police. On me donna aussitôt une autorisation pour rester à Lyon, autorisation renouvelable tous les mois à condition que j'apporte des « affaires ». Il faut croire que je n'en apportais pas assez puisqu'un matin je reçus l'ordre de partir. Mon amie était malade. Je voulus rester un jour encore, un dimanche, auprès d'elle. Aussitôt quatre inspecteurs accoururent pour m'arrêter. Alors, comme une véritable bête traquée, je m'enfuis, je me cache sur les toits, mais, presque nu, glacé, je me rends, après un siège qui dura trois heures. On me traîne enchaîné, toujours à demi nu, à travers Lyon, comme un fauve.

Voilà, quand je pense maintenant par quel

enchaînement affreux j'en suis arrivé là, sans jamais avoir pris l'initiative de faire le mal, je suis stupéfait. Il semble vraiment que la société m'ait désigné, à l'avance, pour faire un hors-la-loi.

Je suis de nouveau libre. Je fais tout ce qui est humainement possible pour redevenir un homme. Je cherche du travail du matin au soir, je suis sincère, le temps seul prouvera ma sincérité. Hélas !

Maintenant, que la société impitoyable reçoive de moi une nouvelle qui lui fera plaisir. Il y a autre chose, un supplice supplémentaire qu'elle ne contrôle pas et qui est infligé, aux hommes punis. On les a à ce point tordus, brisés pendant le châtement, on leur a à ce point fait comprendre qu'ils étaient dans l'égoût, qu'ils n'en pouvaient sortir, qu'ils n'avaient même plus le droit d'espérer qu'une angoisse permanente les habite. Ce n'est pas tout à fait le remords : c'est la terreur devant la statue armée du glaive du châtement sans fin et de la déchéance définitive. Ecoutez cette extraordinaire lettre :

Condamné en 1905 aux travaux forcés à perpétuité, évadé depuis 1911, traqué, inquiet, je lutte puisque c'est le premier et le seul grand devoir de chacun de nous.

J'ai pourtant été condamné injustement et je ne peux pas crier au grand jour mon nom car, pendant mes 31 ans d'absence, des neveux, des nièces sont venus, ont grandi ; ils ignorent qu'ils ont eu un oncle bagnard.

Depuis vingt ans j'ai travaillé, comme un homme, sans une faute. Mais maintenant je suis pris de nouveau de panique, j'erre dans les rues, mon tourment ne me laisse plus de répit.

J'ai 52 ans, je suis las, usé par la souffrance et l'inquiétude. Dois-je me rendre, livrer de nouveau mon nom, jeter la honte sur ma famille ? C'est horrible. J'ai envie de me livrer. Conseillez-moi.

Cet homme a résisté, et mené une vie de travail pendant vingt-cinq ans. Il n'a plus que cinq ans à attendre pour que toutes ses peines soient proscrites (la résidence perpétuelle en Guyane). Dans cinq ans il pourra sortir la tête haute. Et, au bord de la terre promise, ce que la loi n'avait pas prévu, l'auxiliaire inespéré, le maître policier de la dernière heure vient prendre le misérable par l'épaule et lui dit : « Arrête. Tu as lutté, résisté. Je ne suis pas satisfait. Je suis l'angoisse, je suis la terreur qui te prend à l'idée d'être reclassé, admis à nouveau dans la société. Tu vois bien que le châtement ne cesse jamais et qu'il est d'essence divine ».

Eh bien ! n'en déplaise aux institutions légales de mon pays dont je suis pourtant un esclave respectueux, j'ai répondu à l'appel de cet homme par ce conseil : « Soyez en repos et gardez-vous bien de vous livrer. Attendez sans effroi l'heure de la délivrance. Je vous le dis, vous avez payé. »

(A suivre.)

Paul BRINGUIER.

GNOME-RHONE

150 B° HAUSSMANN - PARIS

250 cc
JUNIOR
2900 F
ÉCLAIRAGE EN SUPPLT



350 cc
MAJOR
3900 F
ÉCLAIRAGE EN SUPPLT

CHASSIS EN ACIER EMBOUTI
BLOC-MOTEUR INTÉGRAL

VOUS AUREZ TOUS DE BEAUX CHEVEUX

Je possède formule scientifique, souveraine, unique, contre : démancheaisons, chute, pellicules, cheveux clairsemés, gras ou secs, etc. et activer repousse. J'envoie "Gratuit et Franco" mon livre précieux de vérité et de bienfait, très documenté sur ces affections qui sont exploitées par trop de charlatans. "Attestations admirables" — Cela ne vous engage à rien, même après avoir tout essayé, écrivez-moi, Sœur HAYDÉE, « Les Bourdettes-Saint-Agne », TOULOUSE.

240 fr. le mille adress. à la main. List. fourm. Répond. gratis à dem. rens. Offre sér. Etabl. NATAN, Boîte 55, Paris (8°).

AVEZ-VOUS DES SOUCIS ou des ennuis ? Souffrez-vous ? Ecrivez-moi en y joignant un timbre pour réponse et vous ne le regretterez pas. A. LAFOND, 42, rue Eugène-Carrière - Paris (18°)

"MAIGRIR" sans drogues. Frictionnez-vous av. un peu de « GANDHOUR »... C'est pratique, peu coûteux et idéal. Envoi gratis notice et échantil. Lab^{tes} RAG, 18, r. Michodière, Paris

JULIETTE et MARGUERITE CARTES ET TAROTS de 2 heures à 7 heures et sur rendez-vous - 9, rue Jean-Moréas (2^e étage à droite) Téléphone : Galvani 67-26

ÊTES-VOUS NÉ sous une Mauvaise Étoile GRATUITEMENT

Le professeur OX offre de vous venir en aide et de vous révéler les plus intimes secrets de votre vie. Le prof. OX, qui est le plus sérieux des astrologues de notre siècle, vous guidera dans la vie, comme il le fait pour des personnalités connues dont vous pouvez envier la fortune. Un simple conseil du prof. OX vous aidera à vous faire aimer par l'être qui vous est cher. Ses révélations sur votre vie et celle des personnes qui vous entourent seront troublantes, la précision de ses calculs, depuis la date de votre naissance jusqu'à ce jour, lui permet de vous dire ce que vous ferez demain. Cette étude précise vous sera envoyée gratuitement par le professeur OX lui-même. Écrivez-lui vos nom, prénoms, (Monsieur, Madame ou Mademoiselle), date de naissance et adresse ; joignez, si vous le voulez, 2 fr. en timbres-poste pour les frais de rédaction.



Professeur OX, Service 257 E
1, avenue Pilaudo, Asnières (Seine).

LE PROFESSEUR

Mes chers amis,

Votre professeur se présente plein de confusion devant vous. Je dois m'excuser de vous avoir abandonnés pendant trois semaines. Mais le principe même de ma fonction m'empêche de me faire remplacer pour cette rubrique quand je suis indisponible et, précisément, il m'arrive assez souvent de voyager.

Bref, il ne faut pas m'en vouloir quand j'ai l'air de vous oublier. Je ne m'en efforcerais pas moins de tâcher de rattraper le temps perdu et de répondre à tout le monde.

Je ne sais pas pourquoi, mais il me semble que les dernières fournées de lettres que je reçois sont un peu moins pessimistes. On m'y soumet moins de cas désespérés. Est-ce un effet du printemps ? Est-ce un effet des astres ? Je n'en sais rien, mais je m'en réjouis. D'ailleurs, il est certain que l'on peut espérer une fin prochaine de la crise : des signes de reprise très nets sont enregistrés, qui ne sont pas encore très perceptibles pour les particuliers, mais qui le deviendront. Il faut que tout le monde participe à cette nouvelle chance et l'aide à force de courage et de foi.

LE PROFESSEUR DE BONHEUR.

LECTEUR 1931. — Tous les décrets ayant paru à l'Officiel sont immédiatement applicables. Mais vous devez savoir aussi bien que moi que, en matière de police, les administrations de police ont toute latitude pour retarder au point d'interpréter les décrets qui les gênent. L'affaire d'interdiction de séjour qui est, en effet, souvent inhumaine, nous intéresse ici beaucoup. Je vous conseille de lire l'enquête de Paul Bringuier, que nous avons commencée dans notre numéro 389. Vous y trouverez, je crois, tous les renseignements que vous désirez.

BEL AMOUR. — Votre lettre est charmante. Je vous conseille d'écrire à votre bel amour une jolie lettre, parce que vous n'aurez jamais le courage de lui parler franchement et, si vous vous troublez, il lui serait trop facile de vous traiter en petit garçon. Bonne chance, et tenez-moi au courant.

SERGE MALOU. — Ce n'est pas très comode à faire sans frais. Évidemment, vous pourriez vous adresser à un huissier ou un avoué qui ferait la répartition et vous prendrait de l'argent. Le mieux est de réunir, de faire connaître les uns aux autres, vos créanciers. Ce sont eux qui s'entendront et qui se répartiront la somme mensuelle. Une saisie pour le cas d'une créance ordinaire qui a obtenu un jugement exécutoire est toujours possible, même malgré la loi sur les familles nombreuses ; mais il est vraisemblable que vous obtiendrez du juge de paix ou du tribunal civil de nombreux délais. Surtout si votre bonne volonté de verser une somme tous les mois est reconnue.

SABLE. — Vous trouverez difficilement, si vous n'avez pas d'autre garantie que votre métier d'où vous pouvez être renvoyé d'un jour à l'autre. Les banques ne prêtent guère qu'aux fonctionnaires. Pourquoi n'essayez-vous pas d'avoir une avance sur traitement, de votre maison elle-même ? A notre époque, il n'y a aucune honte à cela.

NATURE SOUFFRANTE. — Ne soyez ni honteux, ni affecté. Vous n'êtes pas le premier qui me révèle une nature semblable. Malheureusement, je ne peux pas vous mettre en relation avec mes autres correspondants. Considérez-vous comme un malade et soignez-vous comme tel. C'est une affaire de volonté. Vous me paraissez jusqu'ici avoir parfaitement réussi. Vous verrez que, avec le temps, ce que je peux appeler vos malaises passeront.

MOUSSAILLON. — Si vous voulez être marin de l'Etat, faites faire par vos parents ou votre tuteur une demande d'admission à l'École des mousses, qui est à Brest. Si vous voulez être mousse sur un bateau de commerce, vous n'avez qu'à aller vous présenter, accompagné toujours par votre père ou votre tuteur, soit dans une compagnie de navigation, soit carrément au capitaine d'un navire.

MIRE. — C'est bien dangereux, madame. Si vous poursuivez et concrétisez cette affection, vous risquez de vous attacher vivement à votre ami. Imaginez dès lors le nombre de complications et de malheurs que vous ferez. Votre mari, la femme de votre ami, vos quatre enfants. Etes-vous sûre que vous-même y trouverez finalement le bonheur ? Essayez donc de retrouver une sorte de paix à l'intérieur de votre ménage. Presque tout le monde doit savoir se contenter d'un petit bonheur.

MYOSOTIS 54. — Vous avez bien raison de lui résister. Ou bien il a seulement un caprice pour vous, qu'il veut satisfaire, et il n'est pas intéressant ; ou bien il vous aime et il faut le forcer à vous épouser. Tenez-lui la dragée haute et demandez-lui quelles sont ses intentions. N'ayez aucune crainte pour le reste. Ce sont les garçons qui ont été les plus coureurs dans leur jeunesse qui font les meilleurs maris.

PETITE CHATTE ENNUYÉE. — Vous êtes d'une inconscience rare. Si vous n'aimez pas votre mari, il fallait le quitter. Et si vous avez eu le cynisme de lui raconter ou de lui avouer vos multiples aventures, vous avez encore de la chance qu'il ne vous ait pas jetée dehors. Maintenant, ou bien il faut le supporter, ou bien il faut vous résigner à ce qu'il essaye de se refaire un foyer avec une femme plus digne de lui.

PAS DE CHANCE. — Il me semble bien, en effet, mon pauvre ami, que vous n'avez pas de chance. Vos diverses rechutes paraissent bien être la continuation de la même maladie et la discipline des Assurances Sociales les empêche de vous payer après six mois. Vous pouvez toujours faire appel devant le ministère du Travail, mais je crains bien que vous perdiez votre temps.

LE PETIT BRESSAN. — Je crains que vous ne puissiez obtenir gain de cause. Le tribunal peut statuer non seulement en vertu du grief particulier invoqué par votre acheteuse, mais aussi en vertu des derniers décrets-lois qui permettent dans certains cas aux acheteurs de fonds d'obtenir une dimi-

nution sur les billets de fonds restant à payer. Actuellement, les tribunaux sont extrêmement coulants pour ces reliquats de dettes après achat de fonds de commerce, en raison de la crise actuelle qui diminue beaucoup la valeur de ces fonds de commerce. Vous pouvez évidemment vous défendre ; mais c'est aléatoire.

EXCELSIOR. — Je vous remercie beaucoup. Je ne pense pas pouvoir publier votre article en entier, mais il est possible que j'en publie un extrait une de ces semaines.

E. R. — Tout cela n'a aucun rapport avec votre situation de fortune. Il n'y a pas de raison que votre cousin travaille pour vous gratuitement, ni que vous le payiez trop cher. Vous n'avez qu'à le payer comme vous payeriez un ouvrier à sa place et, si c'est un travail qui n'est pas absolument urgent, vous n'avez qu'à lui dire franchement que vous n'avez pas besoin de lui.

L'ARTISAN EMBARRASSÉ. — Oui, il y a une catégorie spéciale pour vous et vous payez une petite patente. Pour le chiffre d'affaires, vous êtes assujéti aux mêmes règles que les commerçants. Je regrette, mais je n'ai pu trouver cette formule d'encore.

LOIN DES YEUX PRÈS DU CŒUR. — Je crois qu'il ne vous aime pas réellement. Il a dû avoir un caprice pour vous, mais, quand il s'est aperçu que vous preniez la chose trop au sérieux, il a eu peur de s'engager, et il a reculé. La fameuse phrase qui vous trouble est classique chez un homme habitué à avoir des succès et qui tient, au moment de rompre, à laisser un regret et un trouble dans le cœur de celle qu'il est décidé à ne plus voir. Oubliez-le.

FLEUR DE CHARBON DE BOIS. — Vous me faites peur avec votre pseudonyme. Ne vous désespérez pas s'il y a seulement une quinzaine de jours que vous ne recevez plus rien. Elle a pu être empêchée pour une raison ou pour une autre. Ce n'est pas dans le caractère féminin, d'habitude, de rompre par le silence. Elle vous aurait plutôt écrit pour vous dire qu'elle ne tenait plus à vous revoir. Ayez patience. Mon pauvre ami, le chômage est encore plus dur à Paris qu'en province. Je ne peux que vous conseiller de rester chez vous. A Paris, sans travail, vous seriez encore plus malheureux.

ANTHELOU. — Ne vous inquiétez pas. Il doit y avoir quelque chose que vous n'avez pas très bien compris ou que vous m'expliquez mal, parce qu'en effet tout cela me paraît très confus. Il est certain que votre notaire ne vous fera aucun préjudice. Envoyez-lui une lettre recommandée en lui spécifiant que, s'il ne vous répond pas en vous donnant satisfaction, vous écririez à la Chambre syndicale des notaires.

NUMÉRO 6. — Pourquoi voulez-vous qu'on fasse un inventaire puisque, précisément, l'apposition des scellés est faite pour empêcher qu'on emporte quoi que ce soit du local ? Tout me paraît régulier dans l'opération et la présence de l'inculpée suffisait au moment de la perquisition. Ni le mari, ni le propriétaire n'avaient rien à voir là-dedans.

JANY. — Je voudrais vous être utile mais, théoriquement, il n'y a aucun moyen pour vous de vous en sortir. Etes-vous sûre qu'il n'accepterait pas une séparation à l'amiable, qui vous permettrait de reprendre votre fille ? Etes-vous sûre aussi que vous êtes sans reproche, que vous avez eu la patience et la gentillesse suffisantes pour que votre foyer soit heureux ? N'importe comment, réfléchissez bien avant de prendre une décision car, si vous partez et que votre mari veuille se venger, rien ne peut l'empêcher d'avoir de nouveau sa fille, quitte à vous faire poursuivre par des gendarmes.

JURISTE AMATEUR. — Les fonctionnaires ne peuvent être révoqués que par le ministre compétent, à la suite d'un avis fourni par le Conseil de discipline. Celui-ci est composé de fonctionnaires de tout grade de la même administration et juge les fautes professionnelles de leurs collègues. Les conseils d'enquêtes militaires font exactement la même chose pour les officiers coupables d'une faute professionnelle. Ces juridictions, purement intérieures à un corps établi, n'ont aucun pouvoir pénal et, bien entendu, aucune de leurs décisions — qui ne peuvent être d'ailleurs que le blâme, la suspension ou l'avis de révocation — ne figure sur le casier judiciaire du coupable.

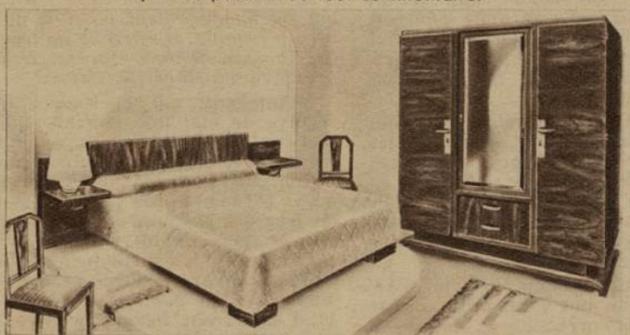
EUGÉNIE D. — Il faut surtout éviter que l'homme reconnaisse l'enfant à sa naissance, c'est-à-dire pendant qu'il est encore légalement marié, parce que l'enfant serait adultérin et, plus tard, s'il veut vous épouser, vous ne pourriez pas légitimer l'enfant. Mais cela n'a pas d'importance. Il n'a qu'à attendre, pour reconnaître l'enfant, que son divorce soit terminé et ainsi il pourra le légitimer quand il se mariera. L'enfant sera resté un mois ou deux sans père officiel : cela n'a aucune sorte d'importance.

S V P !

AVOIR VOUS LAIRE !

... par les prix et la qualité - Voilà notre programme !

Chambre moderne "STYLMOD" N° 250
CRÉATION EXCLUSIVE DU STUDIO D'ART DES GALERIES BARBÈS
Sous ce titre nous vous présentons des ameublements de CONCEPTION NOUVELLE très "1936", d'une qualité irréprochable, à des prix se passant de tout commentaire.



N° 250 du cat. - Chambre moderne "STYLMOD", noyer de France ramageux verni, comprenant : 1 armoire sur socle, 3 portes, 2 faux tiroirs formant porte ouvrante, largeur 1^m40, grande glace ; 1 lit de milieu, grand dossier avec 2 tables de chevet attenantes, largeur totale 1^m90, 2 pieds socle.

L'ensemble sacrifié à **1.750** fr.

Se fait également en Palissandre des Indes verni.

GALERIES BARBÈS

Reprise en compte de vos meubles au plus haut cours.

Société Anonyme au Capital de 10,000,000 francs entièrement versés. Maison fondée en 1897.

55, Boul. Barbès - PARIS (18°)

(Ne pas confondre ! La seule entrée de nos magasins est au N° 55)
Succursales : ALGER 26, Rue Michelet ■ BORDEAUX 90-92-94, Cours d'Alsace-Lorraine
LE HAVRE 19, Rue du Châillon ■ LILLE 114, Rue Nationale ■ MARSEILLE 11 et 20, Rue Montgrand ■ NANCY 42, Rue des Dominicains ■ NANTES 27, Rue du Colvaire
ST-NAZAIRE 2, Rue Villès-Martin ■ TOULOUSE 63, Boulevard Carnot

Magasins ouverts toute la journée, y compris le samedi. Fermés le dimanche

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE-ALBUM



Exigez l'ENCAUSTIQUE BARBÈS ■ BRILLANT EXPRESS

• garantie pure térébenthine • séchage instantané

CHEZ TOUS LES BONS DROGUISTES ET MARCHANDS DE COULEURS

Vente en gros - S^{rs} des Et^{es} BOUQUAIN - 172, B^{te} de Creteil - S^{rs} Maur des-Fossés

GYRALDOSE



Soins intimes
Antiseptise et parfume
Tue les germes microbiens

La boîte (poudre ou comprimés) : 10 fr.

Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris.
Renseignements gratuits. Ecrire Service DE. 629

L'IVROGNERIE



Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Ecrivez confidentiellement à :

Remèdes WOODS, Ltd., 10, Archer Str. (219 FA), Londres W1

R DE BONHEUR

1899 - MARSEILLE. — Votre cas est très compliqué et il ne tombe sous aucune loi précise française. Songez qu'il y a des milliers de cas différents dans ce genre d'idée. Il y a toute une série de conventions entre les Etats depuis les traités de Trianon, les traités balkaniques et les échanges de populations qui compliquent encore tout en essayant de l'arranger. Officiellement, vous pouvez vous faire attribuer une nationalité en introduisant un procédé auprès de la Société des Nations. Mais j'ai peur que ce soit long et compliqué. En tous cas, la S.D.N. ne peut pas vous refuser le passeport Nansen. Ce passeport une fois obtenu vous servira de pièce d'identité, et je vous conseille alors de faire une nouvelle demande pour être naturalisé Français.

CHAUCHART. — Aussi bien pour être nommé commissaire de police qu'inspecteur de police, en Algérie comme en France, il faut passer un concours. Celui de commissaire étant naturellement plus difficile. Votre licence en droit vous donnera de nombreux points d'avance et je vous conseille de postuler plutôt pour le poste de commissaire car, comme il est plus difficile, il est moins encombré que l'autre. Pour l'Algérie, les traitements, surtout de début, sont variables et doivent être approximativement de 2.000 francs par mois pour le commissaire, de 1.200 à 1.500 comme inspecteur, avec bien entendu des primes variables de résidence de charges de famille, etc.

GILBERTE-HENRI. — Si je ne vous ai pas répondu, c'est vraisemblablement que vous me demandiez des choses en dehors de ma compétence. Encore cette fois-ci, je ne comprends pas très bien ce que vous voulez. Vous voulez savoir si votre ami recevra une convocation de justice pour son divorce? S'il a introduit une instance, il recevra sûrement cette convocation.

UN LOT-ET-GARONNAIS. — 1° Cette question est fort à la mode actuellement, et fait l'objet de nombreuses études. Mais les divers auteurs ne paraissent pas d'accord sur le nombre de jours « féconds » et leurs dispositions. Ils s'accordent tous pour dire qu'il n'y a pas plus de 165 jours par an pendant lesquels la fécondation est possible. Adressez-vous à une librairie médicale pour avoir les ouvrages.

2° C'est une question nerveuse ou, plus probablement, une question circulatoire. Seul un médecin peut vous guérir de cela. Je me permets de vous faire remarquer que c'est un grave défaut pour un reporter.

3° Non. Pas au bout de quatre ans; il faut au moins la double de service. Pour le reste, c'est entendu. Nous prenons note de votre adresse et vous alerterons au besoin. De votre côté, prévenez-nous s'il y a quelque chose d'intéressant chez vous. Mais je vous conseille de soigner votre émotivité.

ROBERTEN PHESSO. — Vous avez voulu jouer tous les deux un mariage de convenance, mais vous n'étiez pas assez forts. Pourtant vous me paraissez être le plus sincère des deux. J'ai peur que cette jeune fille ne soit coquette pour le plaisir d'être coquette, ou bien alors elle cherche à vous obliger à vous engager très sérieusement pour le mariage. Mais il y a pourtant une petite chance pour qu'elle soit aussi troublée que vous. De toute façon, un seul remède : n'essayez pas de la voir, ne lui écrivez plus. Si, au bout de quelque temps, elle ne fait aucun effort pour vous joindre, c'est que décidément elle s'est amusée de vous. Dans ce cas, l'épreuve la plus dure sera passée pour vous; avec de la volonté, vous l'oublierez, en pensant qu'elle n'est pas digne de vous. Surtout, pas de bêtises, pas de lâcheté.

PAUL DOYEN. — Excusez-nous. Nous avons provisoirement renoncé à cette rubrique à cause des exigences de l'actualité. Mais nous allons publier prochainement la formule d'un héméroscopie qui vous donnera satisfaction.

UN ITALIEN QUI VOUDRAIT ÊTRE FRANÇAIS. — Oui. Vous serez obligé de faire le service militaire. Mais je crois qu'il y a des arrangements possibles. Adressez-vous à la gendarmerie qui vous donnera, d'après votre cas, les renseignements nécessaires.

BONNET. — La médecine n'est pas toujours conjecturale, mais elle l'est certainement pour le moment sur cette question. D'autres savants que ceux que vous me citez ont traité le cas, et aucun n'est d'accord sur le nombre de jours de la fécondité. Aussi bien, prenez garde.

GARACHON. — Vous n'avez qu'à faire une demande au ministère de la Justice, en expliquant clairement votre cas ou, si vous avez l'occasion de venir à Paris, allez-y directement avec vos papiers (Service de la naturalisation). Vous serez probablement très rapidement réintégré. Si vous pouvez prouver que vous avez été soldat deux ans en Italie, vous serez vraisemblablement dispensé du service militaire.

INQUIÊTE ROMAINE. — Ayez de la volonté et du sang-froid. Il est évident que ça le flatte de voir à quel point vous l'aimez, et il en profite pour faire de la coquetterie. Envoyez-lui son pull-over si vous voulez, mais surtout pas de littérature amoureuse. Allez le voir, puisque vous en avez l'occasion, mais efforcez-vous d'être gaie et détendue, sans sortir du ton de la camaraderie. Il a bien de la chance, ce jeune homme.

MARINETTE. — Il est évident que votre fils est un grand faible qui subit toutes les influences. Je vous conseille de le prendre doucement, mais énergiquement, et, si vous réussissez à reprendre de l'ascendant sur lui, vous l'empêcherez de continuer à faire des bêtises. Surtout, empêchez son père de crier, cela gênerait tout.

MME BRESSY. — Que voulez-vous espérer, ma pauvre dame? Vous n'aurez, ni votre ami ni vous, le courage d'abandonner vos époux malades. Il faut vous résigner, avoir de l'indulgence et vous finirez même par trouver une sorte de paix et de joie dans ce renoncement.

PAUBRE. — Je ne vois pas comment vous allez vous en sortir. Vous ne pouvez même pas vous faire protéger par la gendarmerie de l'endroit où vous irez habiter, car ce serait attirer l'attention sur votre amie, dont la situation avec la police n'est peut-être pas encore régulière. Il est évident que, si l'homme veut vous trouver, il vous trouvera où que vous soyez. La seule chance que vous avez, c'est d'aller raconter votre histoire au chef de la Sûreté de la ville où vous êtes encore en ce moment. Il vous donnera un conseil ou il agira.

FOURMIES. — Cette condamnation bénigne ne figure pas au casier. Elle est d'ailleurs effacée au bout de cinq ans. Il n'en sera tenu compte dans aucun cas. Vous pouvez y aller.

MYOSOTIS DE BRUYÈRE. — Vous vous exprimez très clairement et même avec élégance. Je vous conseille de laisser cette petite blessure d'amour-propre se guérir et d'oublier le jeune homme; ce vous sera facile. Si vous le reprenez maintenant, plus tard vous lui en voudrez de vous avoir inspiré cette période de faux amour.

ROSE IMPATIENTÉE. — Il y a, dans chaque département, un comité d'électrification des campagnes. C'est à lui qu'il faut vous adresser. Mais le mieux, le plus simple, c'est évidemment de faire une démarche auprès du maire de la commune. Si j'avais pu vous répondre une semaine plus tôt, je vous aurais conseillé de vous adresser au candidat à la députation. Il vous aurait eu tout de suite votre électricité.

SEKOU ET MES AUTRES CORRESPONDANTS DE DAKAR ET D'A. O. F. — On vous a donné une fausse indication. Je ne suis pas un astrologue et je ne peux pas donner d'horo-scopes. Mais nous publierons prochainement une méthode qui vous donnera satisfaction.

L. B. MARS 1898. — Malheureusement, non, madame; vous ne pourrez pas obtenir satisfaction. Les enfants qui entrent à l'Assistance sont perdus pour leur famille et leur famille est perdue pour eux. Votre mère ne pourrait plus savoir ce que vous êtes devenue et, de votre côté, il est inutile d'insister pour obtenir son nom. Ceci est, bien entendu, théorique. Si vous aviez un gros appui, avec un personnage politique, par exemple, on dérogerait peut-être à la règle pour vous et on vous montrerait la fiche de la Maternité, qui doit être la seule pièce qui reste de votre filiation.

INSPECTEUR 13. — En principe, cela peut vous intéresser. Mais il faut discuter plus sérieusement. Si vous êtes Parisien, venez nous voir jeudi, vendredi, samedi, entre 4 et 7 heures. Sinon, écrivez-nous.

LE JUIF. — Puisque vous avez le nom et l'ancienne adresse de vos parents, vous ne pouvez plus rien savoir d'autre par l'Assistance ou par la Maternité. Il faudrait que vous veniez à Paris, que vous retourniez à l'ancienne adresse de vos parents et que vous vous efforciez de savoir où ils sont allés, etc. Si votre père était étranger, ça arrangerait les choses parce que vous pourriez plus facilement retrouver sa trace au Service des Etrangers de la Police. Mais, si vos parents ont quitté la France avant la guerre, résignez-vous à ne rien savoir jamais.

HAINÉ ET AMOUR POUR LUI. — Vous êtes un cas classique de femme tardivement réveillée. Probablement, vous retrouverez maintenant souvent ce plaisir. Je vous conseille d'oublier l'homme qui vous a fait du mal, car votre attachement pour lui est purement physique et la prochaine impression sexuelle que vous ressentirez grâce à un homme effacera son souvenir. Soignez-vous, ne faites pas de bêtises. Si vous n'en abusez pas, c'est sans danger.

UN ENFANT MALHEUREUX. — Vous ne pouvez rien faire légalement. Je vous conseille simplement d'essayer de convaincre affectueusement votre grand-mère et de prendre un arrangement avec elle.

1914-1936. — J'ai bien peur que votre ami ne soit coupable. Mais, si vous l'aimez, puisque vous avez eu un enfant ensemble, je vous conseille l'indulgence cette fois encore. Son vice est plus maléfique que volontaire et votre affection peut l'en guérir. Ne lui en veuillez pas pour ses mensonges, il a trop honte de ce qu'il a fait pour pouvoir vous l'avouer. Par ailleurs, je ne comprends pas que vous fuyiez à l'étranger et que vous vous mettiez ainsi au ban de la société pour le reste de votre vie, pour six mois de prison. Votre ami n'a qu'à être courageux, faire sa peine et vous aurez encore de beaux jours.

LE PROFESSEUR DE BONHEUR.

Nous demandons à nos correspondants de joindre à leur lettre le petit bon qu'ils trouveront en bas de cette page, et qu'ils n'auront qu'à découper.

BON N° 393



Pour sa Santé! Pour sa Ligne!
LA FEMME MODERNE
doit porter la
Nouvelle Gaine
Anatomic

Ses Avantages :

- Tissée en "Filés Lastex" garantis.
- Tricotée d'une seule pièce "en forme".
- Sans couture, sans baleine, sans lacage.
- Extensible en tous sens.
- Ne remonte pas, ne se déplace pas.
- Invisible sous la robe la plus légère.
- Permet tous les mouvements sans gêne.
- Maintient parfaitement les organes.
- Se nettoie, même à l'essence.
- Se lave, même à l'eau de javel.
- Se repasse sans aucune précaution.
- Reste élastique indéfiniment.
- Sa hauteur : 35 cm. Sur le corps : 40 cm.

Son Prix : **49 francs**

Envoi franco France et Colonies contre mandat ou contre remboursement de 50 fr. (Indiquer votre tour de hanches exact sur le corps sans serrer. Maximum : 105 cms.)

EN VENTE :
BELLARD - L - THILLIEZ
SPÉCIALISTES
53, rue N.-D.-de-Lorette, PARIS-9^e

LES CACHETS DELLOVA FONT
MAIGRIR
rapidement, sans aucun régime et sans danger pour la santé. La boîte : 16 francs
Envoi discret franco contre remboursement ou contre mandat adressé au Laboratoire J. D. Lafosse, 48, av. de la République, Paris.
RÉSULTAT SURPRENANT

VOS SEINS

trop petits, descendus ou trop gros seront en 8 jours ronds, fermes et bien en place, quel que soit votre âge ou votre cas, venez me voir ou écrivez moi en toute confiance comme à une amie, je vous enverrai gratis la recette merveilleuse et sans danger que vous emploierez en secret. Discretion absolue.
Mme EVA (Laboratoire D) 12, rue des Archives, Paris.
un vrai miracle....

ACCORDÉONS — Instruments de musique !



Vente directe du fabricant aux particuliers — franco de douane — Plus de 1 million de clients.

MEINEL & HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov.)
Affranchir lettres 1.50, cartes-post. 0.90

CONCOURS 1936
Secrétaire près les Commissariats de
POLICE à PARIS
Pas de diplôme exigé. Age 21 à 30 ans. Accessibilité au grade de Commissaire. Ecrire : Ecole Spéciale d'Administration, 28, Bd des Invalides, Paris-7^e.



UNE FORMULE NOUVELLE !
PRODUITS DE BEAUTÉ VENDUS
DANS DES POTS REPRISS AU MÊME TARIF

LA CRÈME VELOURS ses qualités —
Immédiatement absorbée par l'épiderme.
Donne à la peau une matité incomparable et la veloute pour une journée.
Fixe parfaitement la poudre et peut même la supprimer.
Se fait en 4 teintes : blanche, naturelle, rachel, ocre.

ENVOI FRANCO - LES POTS VIDES SONT RÉPRIS - DÉPOSITAIRES DEMANDÉS
BEAUTÉ-SERVICE
350, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS (1^{er})

ÉCOLE INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS (Cours par correspondance)
Brochure gratuite sur demande
34, rue La-Bruyère (IX^e) - Trinité 85-18

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse du cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

Remèdes WOODS, 10, Archer-Street (219-TAH) Londres W1

MALADIES URINAIRES et des FEMMES
Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau. Facile et discret. (1 à 3 applications). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis. Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attendre.
INST. BIOLOGIQUE, 59, RUE BOURSALTY, PARIS-17^e

M^{ME} PAULETTE D'ALTY
Professeur libre d'Astrologie Gle Manoscopie qui transforme les êtres ainsi que les destinées troublées. C'est la personnalité la plus vraie, la mieux éclairée, et possédant un don absolument extraordinaire de savoir répondre à tout et trouver la solution de toute difficulté. Corr. dét. : depuis 20 fr.
SECRET ÉGYPTIEN INFAILLIBLE
14, rue de Turin, 14, Paris. « M^o Liège ou Europe ».

Pour la Publicité :
M^{ME} H. DELLONG
1, rue Lord-Byron Balzac 12.00

LA GUERRE



LA RÉPRESSION EST-ELLE SUFFISANTE ?

Notre dernier article paru dans ces colonnes sous le titre : LA GUERRE DU CRIME, a ému, nous dit-on, les hautes sphères policières et judiciaires.

On s'est ému de nous voir apporter certaines critiques aux méthodes actuellement employées pour enrayer la vague de criminalité qui, en France et surtout à Paris, est devenue particulièrement inquiétante.

On s'est ému de nous voir reprocher à la Police Judiciaire son action parfois routinière et trop souvent ralentie par l'infériorité des effectifs et par l'innombrable afflux des procédures de toutes sortes.

On s'est ému et on nous dit :

— Vous réclamez, contre la pègre qui ronge les grandes villes, une offensive vigoureuse ; vous demandez une large épuration des bas-fonds ; vous vous étonnez que l'action répressive de l'appareil judiciaire ne soit pas soutenue par une action préventive. Mais êtes-vous bien sûrs que les réformes que vous appelez doivent être seulement pratiquées dans l'organisation de la police ? Etes-vous bien sûrs que la répression, dont la tâche incombe aux juges ou aux jurés,

Malgré les moyens insuffisants dont elle dispose, la Police Judiciaire, sous les ordres de son directeur, M. Meyer, met tout en œuvre pour enrayer avec la plus grande vigueur cette vague de criminalité qui sévit à Paris



soit toujours menée avec l'efficacité nécessaire ?

« La police a pour rôle de prendre les malfaiteurs et de les remettre entre les mains de la justice. Etes-vous bien sûrs que les hors-la-loi soient toujours frappés avec une énergie sans défaillance ? »

Voilà les questions qui nous ont été posées. Je vais essayer de vous présenter, avec toute la netteté désirable, ce nouveau et délicat aspect du problème.

JE voudrais d'abord vous reparler de l'affaire du « Royal ». C'est le fait divers symbolique, dont la leur fulgurante a soudain permis d'entrevoir la guerre sournoise et meurtrière qui rôde, le soir, derrière le décor trompeur des plaisirs de Montmartre. C'est l'affaire-type qui permet de démasquer le visage amer, agressif et féroce de la nouvelle armée du crime et d'aborder, de front, le problème de la répression.

L'affaire du « Royal » ? Vous vous souvenez... L'aube se lève sur Montmartre. C'est l'heure grise et lasse, où les lumières pâlisent comme des fleurs fanées ; où les musiciens rentrent leurs saxos et leurs banjos dans leurs housses ; où les garçons en veste blanche comptent leurs recettes et balayent les serpents de la piste ; c'est l'heure du café-crème, des arroseuses municipales et des poubelles où s'entassent les confetti et les verres brisés ; l'heure où les entraînées retournent, avec leurs souliers de satin et leurs robes lamées, vers leurs pauvres chambres étroites et sans confort ; l'heure où les mauvais garçons, en chemise de soie, terminent leur dernière belote ; l'heure triste, écœurante et souvent désespérée, où Montmartre, comme une fille qui se couche, enlève ses fards et ferme ses yeux meurtris.

Ils sont six, attablés au « Royal ». Six de la bande dont Marini, « le capitaine des Corses », est le chef. Mario Parravicini ; Jean-Paul Dary, dit « le grand Jean » ; Filippi ; de Muraciolo ; un comparse et Marini lui-même.

Dans l'angle opposé de la salle, à une autre table, ils sont six également : Antoine Poli, dit « Louis le Marseillais » ; Fleury Di Nola, dit « Flo » ; de Dominique ; de Maria d'Alléva, et deux autres dont on ignore le nom.

Soudain, « le grand Jean » invite « Louis le Marseillais » à monter à l'étage supérieur, et pénètre avec lui dans un salon particulier. L'entretien se poursuit pendant une demi-heure. Puis les deux hommes redescendent et chacun d'eux reprend sa place respective.

Le petit jour se lève derrière les rideaux tirés du « Royal ». Il est six heures. Marini, suivi de ses compagnons, se dirige vers le vestiaire, et passe devant la table où « le grand Jean » et ses amis sont installés.

A peine sont-ils passés, que Poli, suivi de Di Nola, se dirige à son tour vers le vestiaire. Les deux groupes s'interpellent, se provoquent. Des injures sont échangées et, soudain, les revolvers sortent, une fusillade crépite.

Dès les premiers coups de feu, « le grand Jean » se réfugie à l'intérieur du vestiaire, poursuivi par « Flo » qui, à son tour, brandit un pistolet automatique.

Pour se préserver, Dary se dissimule derrière la dame du vestiaire qui, terrifiée, perd connaissance. Devant ce bouclier vivant, « Flo » hésite à tirer, et Dary, dont l'ar-

me s'est enrayée, en profite pour tenter de s'enfuir. La fenêtre du vestiaire donne sur la véranda. Dary, qui s'est débarrassé de son revolver en le dissimulant dans la poche d'un manteau, accroché dans ce local, cherche à passer par la fenêtre. Mais, n'ayant pu s'échapper par cette issue, il profite d'un moment d'accalmie pour s'éclipser par l'escalier, sans être inquiété.

Pendant ce temps, Filippi, qui a été blessé à la main gauche dès le début de la bagarre, s'est mis à l'abri derrière un paravent placé à l'entrée de la salle du dancing.

La plupart des témoins du drame se sont enfuis. Seuls, restent en présence Marini, Poli et Parravicini. Parravicini qui est grièvement blessé se tient sur les premières marches de l'escalier conduisant à l'étage supérieur. La fusillade continue. Les balles ricochent sur les murs et sur le plancher. Leurs traces démontrèrent que les coups de feu sont partis des emplacements où se trouvaient alors chacun des trois antagonistes. La blessure reçue par Poli, blessure presque horizontale, laisse penser que le coup a été tiré par Marini, puisque Parravicini se trouvait, par rapport à Poli, sur les premières marches de l'escalier conduisant vers l'escalier supérieur, alors que Marini, au contraire, était placé sur les marches de l'escalier conduisant vers la sortie.

Marini, à son tour, est blessé. Une balle l'a frappé au niveau de l'avant-bras gauche. Poli, prévoyant sans doute une riposte de son adversaire, a tiré au moment où celui-ci protégeait son visage de son avant-bras replié.

Cinq minutes après, quand, Police-Secours alerté, le commissaire Maurice en tête, est là, tout est fini. Parravicini, seul, git dans l'escalier, criblé de neuf balles. Il mourra à son arrivée à Lariboisière. Au moment où il meurt, deux blessés se présentent à la porte de l'hôpital pour être pansés. Ce sont Marini et Filippi.

Naturellement, lorsque le brigadier Mayzaud vient les interroger, Marini et Filippi déclarent qu'ils ne comprennent rien à ce qui s'est passé et qu'ils ne connaissent pas leurs agresseurs.

C'est plus tard qu'on apprend que l'un des auteurs du drame est mort dans une clinique de la rive gauche. C'est Poli, alias Louis le Marseillais. Il s'était d'abord traîné, gémissant, sur une banquette du dancing. À la vendeuse de cotillons qui prenait de ses nouvelles, il avait déclaré, en se tenant le ventre :

— Je suis touché. C'est Joseph. Il n'en a tiré qu'une. Ça a été la bonne !

Puis il était allé aux lavabos, à l'étage supérieur, et c'est alors qu'il avait supplié Mme Barbier, la tenancière du « Royal », de l'héberger un moment, afin de se reposer un peu.

C'est Joseph, répétait-il. C'est Marini ! Convoquée chez le juge d'instruction, la vendeuse de cotillons avait perdu tout souvenir des suprêmes confidences de celui qu'elle avait secouru.

— Il n'a désigné personne, déclarait-elle. Premier dégonflage.

M. et Mme Barbier avaient, tout d'abord, confirmé le témoignage de leur employée. Mais si, devant le juge, M. Barbier confirma les paroles que Poli aurait prononcées lorsqu'on lui porta secours dans la salle du dancing, Mme Barbier revint, au contraire, en partie, sur ses premières déclarations.

Deuxième dégonflage. Si les déclarations des témoins étaient restées sincères, si aucun d'eux n'avait modifié, devant le juge, les dépositions recueillies par les enquêteurs, le rôle de chacun des indi-



DU CRIME

vidus mêlés dans ce tragique règlement de comptes eût été facilement fixé. Aucune controverse ne se serait élevée sur les derniers mots prononcés par Poli, l'une des victimes.

Mais deux témoins, dans cette affaire, se sont dérobés. Bien mieux, le docteur appelé au chevet de Poli déclara que le blessé avait toujours été dans le coma et qu'il n'avait pu, comme on l'avait prétendu, accuser Marini.

Faute de preuves, le juge a remis en liberté provisoire Marini, le chef de bande. Voilà donc un cas très précis où la répression paraît, tout au moins pour l'instant, insuffisante.

Une fusillade, à la manière de celles que nous montrent les films américains sur les gangsters de Chicago, met aux prises, dans les bandes ennemies surgies de la faune dangereuse de Montmartre, deux clans rivaux de vrais gangsters parisiens. Je ne dis pas que tous ces hommes ont, dans le drame qui a causé deux morts, une égale responsabilité.

Mais on peut, à coup sûr, affirmer qu'ils sont tous suspects, redoutables et solidaires, que, libres, ils empêcheront la vérité de se manifester, que la crainte des représailles paralysera les témoins.

Et c'est bien ce qui se passe. Les témoins ont peur et se rétractent. Les preuves de culpabilité fondent comme neige au soleil. La justice relâche ses prisonniers.

Cette crainte des témoins, cette appréhension à venir déposer devant la justice, on ne la rencontre pas seulement dans les affaires dites du milieu. Elle s'est généralisée dans toutes les affaires criminelles, depuis que le rôle de témoin de l'accusation est devenu si ingrat, depuis qu'il joue à la barre des Assises le rôle de « tête de turc ».

Le mal est venu, il faut bien le dire, des méthodes de certains avocats — et non des moins éminents — qui, pour mieux assurer la défense de l'accusé, accablent de railleries et d'outrages ceux qui viennent à la barre apporter leur contribution à l'œuvre de justice.

Ces singuliers procédés se font jour, non seulement aux Assises, mais encore à l'instruction, où certains avocats s'arrogent le droit de répondre, à la place de leurs clients, aux questions embarrassantes posées par le juge. On peut même dire que dans certains cas, l'instruction elle-même est faite par le défenseur, parce que certains magistrats dont, certes, nous ne contestons pas l'indéniable honnêteté, sont incapables de résister à la pression de certains avocats politiques...

Témoins persécutés, témoins réticents et récalcitrants, d'une part. Avocats combinateurs, juges trop dociles et parfois trop soucieux de leur avancement, d'autre part ; voilà les premiers obstacles qui rendent aujourd'hui la répression moins efficace.

On peut ajouter, également, que les textes, dans bien des cas, offrent à la Justice des armes trop faibles pour débarrasser les grandes villes de leur pègre. Des dizaines de milliers de hors-la-loi vivent de la prostitution. Ce sont, pour la plupart, des repris de justice. Mais comment les atteindre, puisque, au terme du Code Pénal, il faut prouver qu'ils ont aidé ou assisté les filles soumises, dont ils tirent leurs profits ? Ce texte était peut-être applicable, du temps où les souteneurs surveillaient leurs femmes « au turbin », et encaissaient la « comptée » sur place. Il ne l'est plus aujourd'hui où ces messieurs ne rencontrent leurs protégées qu'en dehors de toute surveillance policière.

On s'efforce, il est vrai, de tourner la difficulté en essayant d'accrocher les hors-la-loi pour des délits plus faciles à établir, comme le port d'armes. Il existe, en effet, un nouveau texte sur le port d'armes, mais ce texte vise surtout le délit du port d'armes en réunion publique.

Lorsqu'il s'agit d'individus sans aveu, des peines insignifiantes sanctionnent le délit : 25 à 150 francs d'amende. Dans quelques grandes villes, cependant, un effort de répression a été tenté : à Nice, à Marseille, à Toulouse, le délit de port d'arme prohibée s'aggrave, lorsque la Justice se trouve en présence de hors-la-loi notoires, du délit de *vagabondage qualifié* et les peines s'élèvent jusqu'à six mois et deux ans d'interdiction de séjour.

J'en arrive ainsi au problème des interdits de séjour qui constituent, très souvent, la plaie des grands centres.

Détective a donné, maintes fois, sur ce problème, son opinion. L'interdiction de séjour est une arme à deux tranchants. En groupant dans les villes autorisées les libérés des prisons centrales, la Société a eu pour dessein de débarrasser d'éléments suspects les grandes cités d'attraction. La loi n'atteint pas toujours son but. Paris, ville fermée, groupe plus de tricards qu'aucune autre ville. Certains, certes, sont autorisés par l'administration.

Il a souvent été admis que la Police avait besoin de ces tolérances, de ces mares stagnantes, pour mieux lancer ses coups de filet.

Mais, là aussi, l'arme est à deux tranchants et, trop souvent, on s'est aperçu que la police se trouvait prisonnière d'informateurs qu'elle tolère et qui ne font que grossir l'armée des malfaiteurs.

Pour éviter l'emploi de ces informateurs tarés, pour se passer des témoignages fragiles, la tâche idéale de la Justice consisterait à ne juger que des flagrants délits.

Des flagrants délits, ce n'est guère possible, à une époque où les équipes de malfaiteurs se servent, pour faire leurs coups, d'auto rapides, qui leur permettent d'échapper à toute filature.

On m'a cité un cas. Un cas qui est tout récent. La Police judiciaire est informée qu'une équipe de cambrioleurs notoires prépare un coup de main. Tous des chevronnés du « sapement » et du « cassement », des spécialistes de la pince et des repris de justice. Le moins condamné a au moins de cinq à dix ans de Poissy. Le chef de la bande totalise, à son actif, 28 années de prison. Il est allé quatre fois en Centrale.

On les prend en filature. Ils sont en auto. Les policiers aussi. L'auto des malfaiteurs se dirige vers la banlieue nord. On sait qu'ils doivent opérer dans une recette des Finances. La filature prend fin à Compiègne, terminus de l'expédition. C'est à Compiègne, à n'en pas douter, que le coup va être tenté.

Une surveillance est établie. La police parisienne qui est en dehors de son rayon d'action a demandé le concours de la police et de la gendarmerie locales. Les gendarmes, moins discrets que les inspecteurs, se font repérer par les malfaiteurs qui renoncent à commettre leur attentat.

A quelque temps de là, on apprend que l'équipe va repartir en expédition. Cette fois, une souricière est organisée au départ. L'affaire se passe près de la Porte Saint-Denis. Un par un, les malfaiteurs sont appréhendés, alors qu'ils s'apprentent à monter en voiture. Ils ont avec eux le matériel qui va leur servir à cambrioler le bureau de perception. Trousseaux de fausses clés, pinces, scies à métaux, rien n'y manque.

Conduits à la Police Judiciaire, ils sont déférés le lendemain au Parquet. Le juge d'instruction commis s'effare devant ces hommes qu'on lui présente et auxquels on ne peut, en somme, reprocher que leurs mauvaises intentions. En vain, lui fait-on remarquer qu'ils n'emportaient pas avec eux des cannes à pêche, qu'il serait peut-être opportun de jeter un coup d'œil au domicile respectif de ces messieurs, où s'entassaient le butin des dernières expéditions.

— Vous me demandez trop de choses, expliqua le juge. Tout ce que je puis vous accorder, c'est de les poursuivre pour port d'armes.

On s'inclina. Voilà nos as de la cambriole devant les juges : quinze jours de prison !

Le procureur de la République estima tout de même que c'était un peu léger, et fit appel à *minima*. La peine fut élevée à six mois de prison.



Il me faut tirer quelques conclusions de ces brèves observations.

Si certaines réformes sont nécessaires dans l'organisation de la police, si la machine judiciaire, alourdie par trop de besoins secondaires, doit être allégée pour assurer un meilleur rendement, il est non moins certain qu'un renforcement de la répression s'impose.

Notons que le Parquet s'est déjà préoccupé de ces mesures. Des instructions spé-

ciales ont été données. Chaque fois qu'un individu réputé dangereux sera déféré à la Justice, une note spéciale, insérée à son dossier, attirera l'attention des magistrats appelés à juger l'indésirable.

La liberté provisoire — si justifiée dans certains cas — ne devrait être accordée qu'avec beaucoup de circonspection aux malfaiteurs professionnels.

La procédure, plus rapide, devrait permettre de juger les inculpés moins de deux mois après leur renvoi en correctionnelle.

Il devrait y avoir plus d'automatisme entre l'action policière et le déclenchement de la machine judiciaire. Bien souvent, six jours après le départ d'une enquête, aucun juge n'est encore commis.

Les juges d'instruction devraient montrer plus d'indépendance à l'égard des avocats qui usent, pour les besoins de la défense, de leur influence politique.

Le jour où les témoins ne seront plus brimés, ou chaque rouage fonctionnera, strictement limité dans son rôle, il y aura plus de clarté dans toutes choses, moins d'injustice dans la Justice, moins de découragement chez ceux qui nous protègent, moins de hardiesse chez ceux qui vivent en marge des lois.

Marcel MONTARRON.

Il semble que les directives spéciales données il y a quelque temps par M. le Procureur Cavarroc, quant à la répression du gangstérisme, restent encore trop ignorées par certains juges d'instruction pas assez sévères.



Objet des railleries et des outrages de la part des avocats de la défense, le témoin joue souvent à la barre du tribunal le rôle de "tête de turc".

L'AIMABLE président Frémicourt invitait, dans la formule coutumière, Moro à exposer la thèse de sa cliente, Mme Louise-Charlotte Chardonnet.

— Maître de Moro-Giafferri, vous avez la parole...

M^e de Moro-Giafferri sortit du dossier une lettre et lut :

Ma poule,
Je suis ton homme pour la vie.

ANTONIO.

Et il commenta ainsi la brève épître : — Ne croyez pas, messieurs, que je me sois trompé d'audience et que, égaré par une distraction regrettable, j'aie franchi l'auguste seuil de la 1^{re} Chambre en croyant pénétrer dans quelque humble salle du Tribunal correctionnel pour y défendre un chevalier du « Sébasto » ou du faubourg Saint-Martin...

« L'homme qui a signé cette lettre n'est pas un des types chers à M. Francis Carco, mais Son Altesse Royale Sérénissime, l'Infant Antonio d'Orléans y Bourbon, cousin du roi et Grand d'Espagne... »

Le président Frémicourt échangea avec son assesseur, le vice-président Ropers, sage conseiller à la barbe de neige, un sourire. Au siège du ministère public, le jeune substitut Gavalda se redressa.

Ce n'était point là, assurément, le « ton » habituel des plaidoyers que l'on entend à la 1^{re} Chambre, où des avocats, le plus souvent solennels, plaident en deux heures une cause qui, partout ailleurs, justifierait — en comptant largement — dix minutes de discussion.

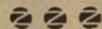
Moro, qui connaît aussi, à de plus rares intervalles, l'art du silence, qualité essentielle pour l'orateur, fit une pause.

Et la « poule », ma cliente, c'est

Alphonse XIII (au centre) signe un décret royal qui décidait la déchéance juridique de l'Infant Antonio d'Orléans.



papiers qu'est survenu, succédant à tant d'incidents judiciaires, le procès récemment soumis aux magistrats parisiens.



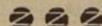
Les reconnaissances de dette étaient-elles valables ?

L'Infant Alfonso le déniait. M^e de Moro-Giafferri protestait contre cette attitude. Il n'en voulait d'autre preuve que la réponse même que fit le prince Antonio de Bourbon à l'instance en interdiction judiciaire.

Comme la demande était précisément fondée sur les cadeaux fastueux dont il avait comblé Mme Chardonnet et une authentique comtesse et que ces deux favorites étaient traitées en termes peu galants dans l'assignation, le vieil Infant répondit par des conclusions courroucées :

«... Il est peu équitable et peu galant, disait-il, de parler ainsi d'une femme (Mme Chardonnet) qui, loin d'avoir reçu des libéralités, lui était, au contraire, venue en aide. Et il était fort aise de le proclamer à la place de son royal neveu, Alphonse XIII, car, s'il lui avait été pénible de recourir à l'obligance d'une femme, il serait encore beaucoup plus immoral de renier sa dette... »

Le tribunal de la Seine, il y a de cela huit ou dix ans, ordonna la comparution personnelle des parties. En Chambre du Conseil, le président interrogea l'Infant Antonio, Mme Chardonnet ; il examina la correspondance et il jugea que les traites et les reconnaissances étaient valables, que leur cause n'en était pas immorale.



Antonio triompha d'être condamné. C'était bien le plus mauvais tour qu'on pouvait jouer à son fils et à son neveu, qui

Les Malheurs de l'Infant



M^e de Moro-Giafferri assure, dans ce tournoi, la défense de Mme Chardonnet.

Mme Chardonnet, épouse divorcée de Fernand Laffitte.

Fernand Laffitte ? Un nom qui défraya jadis la chronique judiciaire. En 1920, alors que Louise Chardonnet était la maîtresse de l'Infant Antonio de Bourbon, petit-fils de Louis-Philippe et oncle d'Alphonse XIII, Fernand Laffitte avait su tirer profit de la liaison princière.

Dans le magnifique hôtel de la rue Rembrandt, où l'Infant abritait son gâtisme et ses trésors — les plus fameux étaient le Collier de la Toison d'Or, alourdi de diamants, butin des « conquistadors » de la vieille Espagne, une galerie de tableaux où voisinaient, à côté de quelques « croûtes », des Murillo et des Tintoret — une scène de pillage avait été magistralement organisée : Laffitte avait rafflé les diamants et les plus belles toiles.

Antonio porta plainte : Laffitte fut arrêté. Il simula la folie avec une perfection telle que les psychiatres les plus renommés le déclarèrent bon pour l'asile. Il quitta la Santé pour Sainte-Anne.

Magnanime et désarmé, l'Infant retira sa plainte. Laffitte s'évada et partit pour l'Italie.

On n'entendit plus parler de lui pendant une dizaine d'années. Vers 1931, il fut inculpé dans une histoire retentissante.

C'était l'époque où les faux tableaux encombraient le marché, où l'Amérique se gorgeait d'Angélus en série, où les Millet sortaient « à la chaîne » de l'atelier du petit-fils...

Age d'or pour les amateurs d'art. Fernand Laffitte, que ses aventures passées n'avaient enrichi que pour un temps, et qui avait restitué à l'Infant les Murillo et les Tintoret, imagina un coup habile. Il avait fait copier certaines toiles et les expédia aux Etats-Unis avec un billet d'aller-retour immédiat.

Le Havre-New-York-Le Havre. Les caisses, clouées, scellées, protégées comme le furent les merveilles des Offices, de l'Académie de Venise ou du musée de Naples, lorsqu'elles furent exposées, l'an dernier, au Petit Palais, étaient assurées pour deux millions.

Elles furent volées providentiellement

à leur arrivée au Havre. Laffitte réclama les deux millions à la Compagnie d'assurances, qui fit une enquête. C'était l'assuré lui-même qui avait organisé le cambriolage. Les Murillo gisaient dans un fossé, en un coin perdu de la campagne normande.

L'escroc fut condamné par la 10^e Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine à une lourde peine d'emprisonnement.



Cependant, à la suite des incidents de 1920, le roi Alphonse XIII pensa qu'il convenait d'assurer à son oncle Antonio une tutelle nécessaire.

Comme devait le rappeler, au cours du récent procès qui s'est plaidé à la 1^{re} Chambre, M^e Charles Reibel, au nom de l'Infant Alfonso, fils d'Antonio, le vieillard était, entre les mains de Laffitte, une proie facile à exploiter.

La tendresse de Mme Chardonnet, dit aussi M^e Reibel, n'était pas exempte de calculs.

L'Infant Antonio fut frappé d'interdiction. Un décret royal, signé par Alphonse XIII en 1920, contresigné par M. Maura, président du Conseil, décidait la déchéance juridique de l'Infant, déclaré incapable « d'administrer sa personne et ses biens ». Il était pourvu d'un

tuteur ; le tuteur était son propre fils, l'Infant Alfonso.

On lui donna de solides rentes : il continua à vivre à Paris, vit encore fréquemment Mme Chardonnet, et mourut en 1931.

Mais le ménage Laffitte, comme tous les couples solidement bourgeois, devait liquider la communauté. Mme Chardonnet, prise entre le prince espagnol et son impitoyable époux, avait obtenu le divorce.

Une liquidation de communauté, c'est le partage des économies amassées par un labeur réciproque.

Le labeur de Fernand Laffitte, c'était la double exploitation de sa femme et de l'Infant. Que représentait la fortune des époux ?

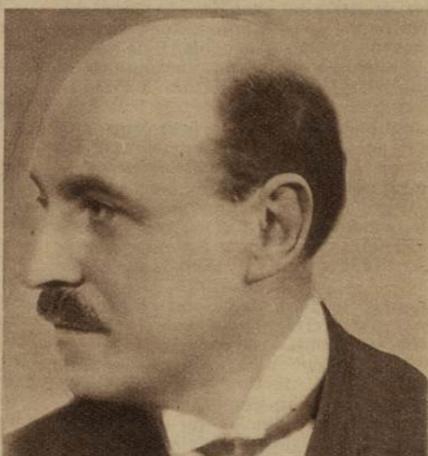
Laffitte avait pris la meilleure part : les bijoux, qu'il n'avait jamais restitués ; sa femme reçut des papiers, sous la forme de traites ou de reconnaissances de dette, signées par Antonio de Bourbon.

Il y en avait pour quatre millions.

L'acte de liquidation, signé avant que le jugement de divorce n'eût été rendu, fut dressé en présence de Son Altesse Royale, qui apposa son sceau sur le document. Familier du ménage, du plus parfait des ménages à trois, il avait tenu à valider par sa signature le règlement de la communauté des époux Laffitte.

Mme Chardonnet, ex-Laffitte, reçut donc les traites et les reconnaissances.

C'est précisément à l'occasion de ces



A la 1^{re} Chambre, le président Frémicourt arbitra magistralement ce conflit princier.

l'avaient fait interdire. Jamais débiteur ne souhaita plus vivement de payer.

Mais Mme Chardonnet n'était pas au bout de ses peines. Elle avait obtenu un jugement, qui lui accordait alors 800.000 francs, montant de la première traite échue.

L'Infant Alfonso fit appel. Et, devant la Cour, il modifia ses positions.

Il ne plaida plus que la dette de son père était nulle, mais que Mme Chardonnet n'avait aucun droit à en réclamer seule le paiement, car, les traites faisant partie de la communauté Laffitte, seul le mari avait qualité pour agir.

La liquidation amiable, faite en présence d'Antonio ? Sans valeur, puisque antérieure au jugement de divorce.

Cette thèse triompha en appel. Mme Chardonnet dut recommencer la lutte.



Et tandis que se multipliaient les incidents de procédure, Fernand Laffitte ne perdait pas son temps. Investi par l'arrêt de la Cour d'un pouvoir d'administrer seul cette communauté mal liquidée, il s'arrangea avec l'Infant Alfonso. Un sollicitor anglais négocia la transaction : Fernand Laffitte céda à l'Infant tous ses droits indivis dans la créance qui pesait sur Antonio, pour le prix de 149.000 livres.

Du coup, Mme Chardonnet perdait la moitié de ses droits.

Elle attaqua l'acte passé chez un notaire parisien, comme ayant été fait en fraude.

Déception finale : le tribunal l'a déboutée. Fernand Laffitte, qui se gardait bien d'intervenir au procès — il a trouvé un asile discret en Belgique — conserve les 149.000 livres. La transaction qu'il a signée avec le représentant de l'Infant a été jugée régulière.

Mais M^e de Moro-Giafferri assure que la lutte n'est pas close et qu'Alfonso de Bourbon devra rembourser, à la belle amie de son défunt père, la totalité de ce qu'elle a perdu par un tour de passe-passe.

M. LECOQ.

A maintes reprises, Fernand Laffitte avait brillamment remonté la côte aux dépens de Son Altesse Royale Sérénissime, l'Infant Antonio d'Orléans y Bourbon.



CECI INTERESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES,
TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, la brochure qui se rapporte aux études ou carrières qui vous intéressent.

L'enseignement par correspondance de l'École Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement, à ses heures, et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 17.002 : Classes primaires et primaires supérieures complètes: Certificat d'études, Brevets, C.A.P., Professcrats, Bourses, Inspection primaire.

Broch. 17.009 : Classes secondaires complètes : baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 17.014 : Carrières administratives.

Broch. 17.019 : Toutes les grandes Ecoles.

Broch. 17.023 : Emplois réservés.

Broch. 17.025 : Carrières d'Ingénieur, sous-ingénieur, conducteur, dessinateur, contremaître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique automobile, aviation, métallurgie, mines, travaux publics, architecture, topographie, chimie.

Broch. 17.031 : Carrières de l'Agriculture.

Broch. 17.035 : Carrières commerciales (administrateur, secrétaire, correspondancier, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial, expert-comptable, comptable, teneur de livres) ; Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 17.040 : Anglais, espagnol, italien, allemand, russe, portugais, arabe, annamite, espéranto, carrières accessibles aux polyglottes. — Tourisme.

Broch. 17.045 : Orthographe, rédaction, versification, calcul, écriture, calligraphie, dessin.

Broch. 17.054 : Marine marchande.

Broch. 17.059 : Solfège, chant piano, violon, accordéon, flûte, saxophone, harmonie, transposition, fugue, contrepoint, composition, orchestration, professorats.

Broch. 17.064 : Arts du Dessin (cours universel de dessin (dessin d'illustration, composition décorative, figurines de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, fusain, gravure, décoration publicitaire, aquarelle, métiers d'art, professorats).

Broch. 17.069 : Métiers de la Couture, de la Coupe, de la Mode et de la Chemiserie (petite main, seconde main, première main, vendeuse-retoucheuse, couturière, modéliste, modiste, représentante, lingère, coupeur pour hommes, coupeur chemisier, professorats).

Broch. 17.074 : Journalisme : secrétariats. — Eloquence usuelle. — Rédaction littéraire.

Broch. 17.077 : Cinéma : scénarios, décors, costumes, photographie, prise de vues et prise de sons.

Broch. 17.084 : Carrières coloniales.

Broch. 17.089 : L'Art d'écrire et de parler en public.

Broch. 17.094 : Carrières féminines.

Broch. 17.099 : Pour les enfants débiles.

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16^e), votre nom, votre adresse et le numéro de la brochure que vous désirez. Écrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.

TONIQUE — RECONSTITUANT

BYRRON

VIN NATUREL

SCIENCES OCCULTES

VOYANTE RENÉE. Tarots, cristal, main, astrologie, transmission de pensée. Secrets de magie. 32, Rue Duret (16^e). Métro Obligado. 3^e à droite (Tél. Passy 20-16) de 1 à 7 h. Correspondance, date nais. 20 fr. 50

MISS ANA voy. répub., cristal tarots secr. retour affect. Horosc. 20 frs 42, rue Acacias — Gal. 54-10

Le bain intestinal désintoxique l'organisme et rééduque l'intestin

Confirmant entièrement les avis médicaux émis lors de son introduction en France, l'Entéro-Cure (pratique des bains intestinaux), voit son application se développer de jour en jour, que ce soit dans la lutte contre la constipation, que l'Entéro-Cure supprime de façon durable, en obligeant l'intestin à reprendre ses fonctions normales, ou dans le combat contre les maladies intestinales, colibacillose, entérite, etc., les résultats enregistrés sont évidents. L'Entéro-Cure agit sur l'organisme par l'élimination complète de toutes les toxines créées par la stagnation des résidus dans l'intestin, ce qui supprime toute possibilité de l'auto-intoxication que l'on trouve de façon régulière à la base de toute maladie infectieuse.

Le centre d'Entéro-Cure, 9, faub. Saint-Honoré, Paris, Anj. : 54-50, documente tous les intéressés, soit sur place, soit par l'envoi d'une brochure explicative très détaillée et illustrée, véritable cours de prophylaxie intestinale, qui est envoyée à toute personne joignant 1 fr. en timbres pour frais d'envoi. (Bien spécifier qu'il s'agit de la Brochure M. intitulée l'Hygiène de l'intestin.)

VIENT DE PARAITRE

SOMMAIRE

L'initiation sexuelle — Ce que doit être l'éducation sexuelle — La Fécondation végétale — La Fécondation animale — Les sexes — Organes génitaux masculins — Organes génitaux féminins — Les spermatozoïdes — Les ovaires — La procréation humaine — L'accouchement — La syphilis — La Blennorragie — Préservation sexuelle — Lutte contre les maladies vénériennes — Les centres prophylactiques officiels — Pour l'harmonie sexuelle.

LA VIE SEXUELLE

Précis d'initiation

Pierre BASSAC

« Pour la vérité, contre l'ignorance, pour la santé et le bonheur intime des individus. »

Envoi à domicile en paquet clos contre remboursement 12 Frs
LIBRAIRIE CRITIQUE
25, Rue de Vanves - PARIS-14^e



RÉGÉNÉREZ votre CHEVELURE

DONNEZ-LUI L'ÉCLAT DU SOLEIL PAR L'EMPLOI DU

PEIGNE IRRADIANT DU DOCTEUR LECUR

(Brevet S. G. D. G.)

Arrête les Chutes les plus rebelles, triple la durée des Ondulations

Exposé quelques instants à la lumière solaire ou artificielle, le peigne irradiant emmagasine les rayons lumineux qu'il restitue immédiatement, et chaque fois, par la pointe de ses dents, en ondes bienfaisantes, dans le plus profond des cellules du cuir chevelu. Vous pouvez contrôler vous-même les propriétés irradiantes de ce peigne breveté en vous livrant à l'expérience très simple indiquée sur notre notice accompagnant ce peigne. Envoi GRATUIT de la notice explicative. — Le Peigne, franco contre mandat ou timbres. Fr. 18. » contre remboursement, Fr. 20. » Distributeur pour le monde entier : Laboratoires C. M. P., 189, rue du Temple, PARIS (3^e) Agents demandés dans tous pays.

LE PEIGNE QUI CAPTE LE SOLEIL

L'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit:

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur M.A. GRARD de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous apprendre immédiatement. Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

Système Nerveux et de l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les Maladies des Voies Digestives et du Système Musculaire et Locomoteur.

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade à toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instamment tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Écrivez à M^r le Docteur M.A. GRARD, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'étranger lettres 1.50, cartes .90

Pour **88** francs nous vous garantissons de l'EAU CHAUDE pendant **5** années

SANS bouilloires
chauffe-eau
perte de temps

grâce à...

FILTROCHO



FILTROCHO est le seul appareil de ce prix ne nécessitant aucune installation.

Un robinet d'eau froide, une prise de courant, et c'est tout.

FILTROCHO donne instantanément de l'eau bouillante.

FILTROCHO débite de 50 à 150 litres à l'heure.

Consommation de courant insignifiante.

AUCUN DANGER

En un mot, c'est pour vous le confort, la rapidité, l'économie, car son prix est dérisoire, en proportion des « services »... et il est garanti 5 années.

PRIX IMPOSE : 88 francs franco.

BON DE COMMANDE

Veillez m'adresser un FILTROCHO, type 17, avec sa garantie de 5 ans. Ci-joint 88 fr. en mandat-chèque.

Nom.

Adresse.

à adresser à Filthrocho, 1, rue Lord-Byron, à Paris (8^e).

SANTÉ

Les docteurs affirment qu'un tiers des maladies sont aggravées ou causées par l'eau calcaire.

Nous trouvons d'incroyables dépôts de tartre dans nos casseroles et dans nos bouilloires. C'est un fait. Il est facile d'en déduire que notre organisme, par l'absorption des boissons et légumes, est imprégné de calcaire.

Et le calcaire produit : les rhumatismes, l'arthrite, l'indigestion, la constipation, les calculs, les maladies de reins, etc.

Il est donc certain qu'un appareil simple et peu onéreux, qui pourrait débarrasser l'eau de tous les sels calcaires, serait la meilleure cure pour toutes ces maladies. C'est le résultat obtenu par les actuels usagers du Tettbro.

BEAUTÉ

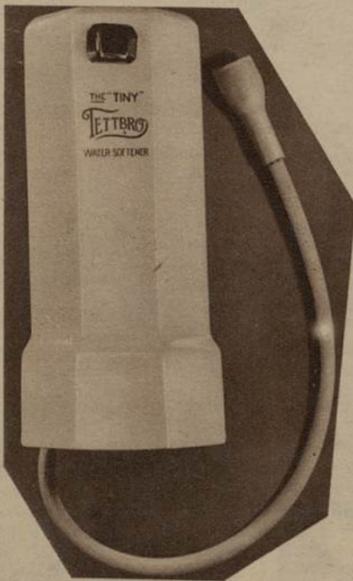
Le calcaire de l'eau ordinaire est déposé en poussière fine sur notre épiderme et provoque les gerçures des mains, la dilatation des pores, les pellicules, la calvitie. Les exemples abondent.

En lisant cet exposé, pensez, madame, à la peau de votre enfant en même temps qu'à la vôtre, et vous, monsieur, souvenez-vous des ennuis de chaque matin, lorsque vous vous rasez.

Seul Tettbro vous adoucira votre eau, la rendra parfaite tant pour votre organisme, votre peau, votre nourriture, votre linge.

Un seul appareil a été vraiment mis au point pour décalcairiser votre eau et c'est le TETTBR0.

Et son prix est modique. **PRIX IMPOSÉ : 125 francs**



Adressez votre commande dès que possible à

TETTBR0

1, rue Lord-Byron, Paris.

Notice 21 sur demande.

Le cadavre accusateur

ASSASSIN DE Mme ARBEL,
EGENDER EUT-IL UN COMPLICE ?

Lire, pages 6 et 7, l'opinion, après
enquête, de notre envoyé spécial
dans l'Ardèche, **Henri DANJOU.**